



Le Mot du Maire

Enveloppées d'un magnifique manteau blanc, les Saintes sont entrées dans une nouvelle année, pour la plus grande joie des enfants et des photographes amateurs mettant leur talent à l'épreuve en saisissant ces instants exceptionnels. Je tiens à remercier les Services Techniques de la Commune

pour leur efficacité à sécuriser la circulation lors de ces fortes chutes de neige.

En mars, le Conseil Municipal a voté les budgets, à l'unanimité.

Je vous rassure, les taux des impôts locaux n'augmenteront pas encore cette année. Fidèles à nos objectifs, nous poursuivons la stabilité des taux communaux, et ce depuis 1996. Ces budgets nous permettent un investissement de 9 Millions 539.710 Euros et un fonctionnement de 10 Millions 908.705 Euros pour les réalisations engagées par la Municipalité.

Les travaux d'aménagement de la troisième tranche du quartier Est, Route de Cacharel et Avenue du Docteur Cambon sont en cours d'achèvement avec de nouveaux symboles liés à la mer, la Barque des Saintes, le Phare de la Gacholle et les Amphores.

Suite à un hiver et un printemps pluvieux, les drailles et les berges de nos roubines, qui avaient subi d'importants dégâts, ont été remises en état.

Les travaux du complexe sportif « Marius Aillet » avancent à grands pas.

La première pierre de la micro crèche sera posée prochainement.

De nouveaux véhicules et matériels sont venus compléter le parc des Services Techniques, pour améliorer la propreté de la commune dans le respect de notre environnement.

La S.E.M.I.S a réalisé, également, divers aménagements dans l'ensemble des structures qu'elle gère et particulièrement dans les campings pour un meilleur

accueil et une qualité de confort de la clientèle.

Nous poursuivons la protection des personnes et des biens contre la mer avec la réalisation de travaux d'enrochement à l'Est et à l'Ouest du village. À ce titre et dans le but de disposer d'éléments de connaissance sur le risque d'érosion marine en Camargue et dans les zones côtières, le Président de la République, la Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, Chantal JOUANNO, et le Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire, Hubert FALCO, m'ont confié, récemment, une mission sur la gestion du trait de côte en Camargue.

La promotion et l'information de la station font partie de nos priorités avec la S.E.M. et l'Office du Tourisme.

La commune a établi des conventions de partenariat avec le Journal « La Provence » « Edition spéciale des Saintes - Journal des Plages », « Radio Camargue » et « Télé Miroir » qui permettront une meilleure diffusion des festivités et activités.

Cela s'ajoute aux « Salons du Tourisme » dans lesquels les Saintes sont présentes.

Il nous reste encore de nombreux projets à concrétiser pour l'embellissement de notre village.

Toujours à votre écoute, l'équipe municipale met tout en œuvre pour vous satisfaire.

Après le succès de la Fête Votive et à la veille de l'ouverture du Festival du Cheval, nous vous souhaitons un excellent été.

Que le soleil brille dans notre ciel de Camargue et dans votre cœur.

Beaucoup de travail à nos amis commerçants et de très bonnes vacances à nos petits écoliers !

Roland CHASSAIN

Maire des Saintes Maries de la Mer
Conseiller Général des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur

Sommaire

■ LE MOT DU MAIREPage 01

■ C'ÉTAIT EN 2008Page 03

- Spectacle de Noël
- Repas de Noël
- Des cadeaux pour les tout petits au Relais
- Animations de Noël
- En calèche avec le Père Noël...
- Des colis de Noël pour les seniors
- Repas de Noël dans la foulée
- Des employés communaux honorés
- Embrasement de l'Hôtel de Ville et abrivado aux flambeaux

■ PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2008 ..Page 12

■ VIE AU VILLAGEPage 18

- Insolite, les saintes sous la neige

■ PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2009 ...Page 24

■ VIE AU VILLAGEPage 32

- Cérémonie des vœux et remise des diplômes de citoyens d'honneur et des médailles de la Ville
- Noces d'Émeraude, d'Or et de Diamant. Bébés 2008.
- Concours de crèches et illuminations de Noël

■ PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009Page 36

■ VIE AU VILLAGEPage 47

- Fête de la Maintenance
- Gros succès pour le 2^e marché aux fleurs
- Réunions dans les hameaux
- Un magnifique carnaval sous le soleil

■ PÈLERINAGE DE MAIPage 55

- Préparation du Pèlerinage de mai
- Pèlerinage
- Actes de vandalisme et dégâts
- Journée Baroncellienne

■ INFOS.....Page 58

- Un bureau de Poste modernisé
- L'Auberge de Jeunesse a 20 ans
- 6^e Festival de la Camargue et du delta du Rhône
- Présentation du programme taurin 2009
- La Santenco
- Ernestine VILLEVIEILLE

- Remise des prix des courses de taù « Marcel Mailhan »
- Sainte-Barbe
- Vide-grenier
- Cérémonies du 8 mai
- Visite de la famille Cartagena
- Conseil Général 13 : une carte pour le car !
- Le bio à l'école
- Raid des Sables
- Démoustication
- Soutien à l'économie locale : Convention signée avec l'Etat
- Championnat de France de Korthals
- 150^e anniversaire de la parution de Mirèio
- Partenariat avec Radio Camargue
- Mise en place d'une zone bleue

■ TRAVAUXPage 69

- Fleurissement de la place Mireille
- Achat de nouveaux véhicules
- 80 ans de lutte incessante contre la mer
- Aide des collectivités
- Protection contre l'érosion marine
- Dignes Ouest, Crin Blanc, Les Launes
- Dignes Est poste N° 2 Camping de la Brise
- Inauguration des travaux
- Mission du Ministère de l'écologie
- Drailles
- Le complexe sportif
- Eclairage
- Tranche 3
- Nouvelle signalétique
- Visite des campings

■ BLOC-NOTESPage 84

Saintes Maries de la Mer Capitale de la Camargue

Entre Mer et Paluds

Journal d'informations municipales n° 35 - juillet 2009

Mairie des Saintes Maries de la Mer :

Tél. : 04 90 97 80 05 - Fax : 04 90 97 70 03

Directeur de la publication : Roland CHASSAIN

Rédacteur : Philippe FOURCOUX

Textes : Annelise CHEVALIER

Photos : Mairie - Charles BEYSSIER

Exécution et impression : Pure Impression - Mauguio

Reproduction interdite - Modèle Déposé. Dépôt légal : 2^e semestre 2009

Spectacle de Noël

La féerie de Noël passe surtout par le regard des enfants. Ils ont été nombreux à avoir des étincelles dans les yeux au moment du spectacle intitulé « Si on jouait ? » proposé par Eric Julia et sa partenaire au Relais Culturel. Certains ont même participé activement aux jeux. Un succès total pour une joie partagée...



C'était en 2008

Repas de Noël



Le Père Noël a bénéficié de la main-d'œuvre des élus pour sa traditionnelle distribution de friandises à tous les enfants du Groupe Scolaire.



Joyeuse ambiance à la cantine et pause photos avec l'idole du moment, tout de rouge vêtu.



C'était en 2008

Des cadeaux pour les tout petits au Relais

Les bambins de la garderie et des maternelles du Groupe Scolaire n'ont pas été oubliés par le Père Noël qui, après le spectacle, leur a distribué également des cadeaux au nom de la Municipalité. Le tout s'est terminé par une joyeuse farandole.



Les enfants émerveillés



C'était en 2008

Animations de Noël

Ils avaient fière allure les musiciens de la péna Los Marineros d'Aigues-Mortes dans leurs beaux costumes rouges « Père Noël ». Une tenue de circonstance bien sûr, qui a égayé les rues du village comme toutes les animations proposées par l'Association Saintoise pour l'Animation Commerciale, l'ASAC, et le Comité d'Organisation des Fêtes Saintoises.



En calèche avec le Père Noël...

De magnifiques chevaux ont remplacé les rennes du Père Noël. La promenade en calèche avec le Père Noël dans les rues du village n'en a pas été moins agréable, au contraire.



Découvrir la ville enluminée au son des sabots... Une vraie ambiance de fête.

Des colis de Noël pour les seniors

Tous les seniors du village, âgés de plus de 70 ans, se sont vus remettre un « colis gourmand » par Monsieur le Maire et les élus. Les habitants des mas, même les plus éloignés du village, n'ont pas été oubliés... Ici au Grand Radeau, chez la famille Raynaud.



Repas de Noël dans la foulée

Le repas de fin d'année offert par la Municipalité coïncidait cette fois avec les 40 ans du Regain Saintois. Un double évènement fêté au Relais Culturel en présence de Monsieur le Maire et des élus, de la présidente de l'association Mme AUMAÎTRE, ainsi que des responsables de l'Entraide Solidarité 13, Mme FABRE et MM. LACROIX et MALEN. Le groupe Marquis de Baroncelli a apporté une agréable touche folklorique à l'après-midi en proposant des danses.



l'était en 2008



Vincent Rouzaud, «Camargue Traiteur»

Des employés communaux honorés

Les fêtes de fin d'année sont aussi l'occasion d'honorer les nouveaux retraités communaux et de remettre les médailles du travail. Lors du repas de la Municipalité et de la SEMIS, trois employés ont fêté leur départ en présence du Maire, des élus et du directeur M. Thierry Laurent. Il s'agit de Mme Vicente ALBENTOSA, de M. Alain EYMARD et de M. Jean AYME. Comme eux, Mme Isabelle MEDINA et M. Patrick GRUMBERG ont également reçu la médaille du travail.



Thierry LAURENT et Vicente ALBENTOSA



Les médaillés : Alain EYMARD, Jean AYME, Isabelle MEDINA et Patrick GRUMBERG

l'était en 2008

Embrasement de l'Hôtel de Ville et abrivado aux flambeaux

Le ciel de Camargue s'est illuminé pour annoncer la nouvelle année 2009. Le spectaculaire embrasement de la mairie a permis de clore de façon originale l'an 2008, laissant instantanément la place à un majestueux feu d'artifice.

Puis, tels des chevaliers d'un autre temps, les cavaliers de la manade des Baumelles ont arpenté les rues du village de nuit, à la lueur de leurs flambeaux. Une scène bien symbolique pour tourner la dernière page de 2008. Un verre de l'amitié a rassemblé ensuite les Saintois et les visiteurs au Relais Culturel.







PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2008

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Jean-Pierre ALENGRIN qui donne mandat de vote à Monsieur le Maire et de Mademoiselle Nadège VERO-MAUGER qui donne mandat de vote à Mademoiselle Christelle AILLET.
Monsieur le Maire excuse Madame Monique FLEISH, Trésorière Municipale.

Secrétaire de séance : Stéphan BEDOT
Vote du Procès verbal du Conseil Municipal du 23 Octobre 2008
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Compte Rendu de Gestion

Rapporteur : M. le Maire
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2008-162 : CADENCES D'AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOCUMENTS D'URBANISME.

Rapporteur : Roger DE MURCIA
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2008-163 : TRANSPORT OCCASIONNEL. PRISE EN CHARGE D'UNE FACTURE. AUTOCARS SUMA.

Rapporteur : Eliette SAMPIERI
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2008-164 : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT EN COMMUNE TOURISTIQUE.

Rapporteur : M. le Maire

La Commune des Saintes Maries de la Mer, Capitale de la Camargue, dispose d'un patrimoine naturel protégé exceptionnel et d'un patrimoine culturel unique.

- L'espace naturel camarguais représente un espace sauvage et protégé de première importance en Europe et dans le monde.

- La culture camarguaise, les traditions gardiennes, le cheval, le taureau, le pèlerinage des Saintes et celui de Sara constituent des éléments indissociables de la culture provençale.

- Une zone côtière aux paysages uniques et réputés.

- Des plages de sable fin appréciées des vacanciers.

- Un village et des hameaux pittoresques, propres et qui ne cessent de s'embellir.

- Des habitants accueillants et chaleureux.

Notre commune est un lieu unique qui bénéficie d'atouts exceptionnels et dont la mise en valeur doit demeurer une priorité.

Depuis trente ans, classée commune touristique, membre du réseau du guide des plus beaux détours de France, bientôt distinguée comme station balnéaire, notre commune doit poursuivre sa politique de référencement. Elle nous permet d'accroître l'attrait de notre commune et de contribuer à son développement.

La loi n° 2006-437 du 14 avril 2006 rénovant le

classement des communes touristiques et son décret d'application n° 2008-884, du 02 septembre 2008, prévoient que les Communes touristiques doivent, à nouveau, solliciter Messieurs les Préfets pour renouveler ce classement.

Ce renouvellement permettra de faire évoluer la commune pour son classement en station balnéaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2008-165 : CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « TEMPS FORTS MUSIQUE ». ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE.

Rapporteur : Christelle AILLET

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2008-166 : CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE GESTION DES PASSEPORTS BIOMETRIQUES AVEC L'ETAT.

Rapporteur : M. le Maire

La Commune des Saintes Maries de la Mer a été retenue par l'Etat pour l'accueil d'une station automatisée d'enregistrement des passeports biométriques.

Sur le fondement de sa particularité de Commune Canton et en raison de son éloignement des villes voisines, notre commune a accepté cette proposition qui permettra à nos administrés de bénéficier d'un service de proximité et de leur éviter de nombreux déplacements à la Sous-préfecture d'Arles.

Le traitement des demandes et renouvellements de passeports sera ainsi plus rapide et efficace. La station automatisée sera installée dans les lo-

caux du service de police municipale, qui gère déjà l'ensemble des documents d'identité en liaison avec les services de la Sous-Préfecture d'Arles.

Pour formaliser l'engagement de notre collectivité, il convient donc de signer une convention avec l'Etat pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2008-167 : VOTE DE CREDITS

SUPPLEMENTAIRES - EXERCICE 2008

- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT.

Rapporteur : Patrick PAC

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2008-168 : COMPLEXE SPORTIF MARIUS

AILLET. LOT N°5 MENUISERIE. AGREMENT DE SOUS TRAITANT.

Rapporteur : Alain MARTINEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2008-169 : CONSTITUTION D'UNE

SERVITUDE CONVENTIONNELLE DE PASSAGE DE CABLE TELEPHONIQUE SUR LE CHEMIN DE DROMAR AU PROFIT DES PARCELLES BN 52 ET BN 150.

Rapporteur : M. le Maire

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2008-170 : COMPLEXE SPORTIF MARIUS

AILLET. LOT N°3 PLATRERIE CLOISONS DOUBLAGE.

AGREMENT DE SOUS-TRAITANT.

Rapporteur : Claudie BOURCIER

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre ALENGRIN

2008-171 : OUVERTURE DE CREDITS

BUDGETAIRES AVANT L'APPROBATION DU BUDGET 2009.

Rapporteur : Jean-Marie BOISSET

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2008-172 : AVANCE SUR SUBVENTION AU COMITE D'ORGANISATION DES FETES SAINTOISES.

Rapporteur : Stéphan BEDOT

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2008-173 : VIREMENTS DE CREDITS.

SECTION DE FONCTIONNEMENT. BUDGET COMMUNE. EXERCICE 2008.

Rapporteur : Martine GONNET

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2008-174 : CONCLUSION D'UNE

CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIETE ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHONE ET LA COMMUNE DES SAINTES MARIES DE LA MER. CENTRE DE SECOURS « JOEL LARNAUDIE ».

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération N°2000-31 du 29 Février 2000, notre Commune a accepté la conclusion d'une convention de mise à disposition de biens meubles et immeubles pour le fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la Départementalisation des Services d'Incendie et de Secours Communaux.

Aujourd'hui, après de nombreuses démarches et concertations engagées avec le SDIS 13, le transfert de propriété des biens et notamment celui du centre de secours « Joël Larnaudie » peut être réalisé.

Pour formaliser l'engagement de notre collectivité, il convient donc de signer une convention avec le SDIS 13, détaillant les parcelles transférées en pleine propriété pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Il est précisé que notre Commune conservera une servitude d'accès pour l'entretien de la rou-

bine de la Barachine située derrière le Centre de Secours ainsi que l'emprise foncière des pylônes de radiotéléphonie mobile.

Il est à noter que les parcelles situées dans le périmètre de cette opération sont les parcelles CB N° 257, CB N° 262, CB N° 263, CB N°268, CB N° 269, CB N°270, CB N° 271, CB N°272, CB N°273, CB N°274 et CB N° 275.

Les parcelles CB N° 259 et CB N° 260 resteront propriété de la Commune qui bénéficiera d'une servitude de passage sur les parcelles CB N° 257, CB N° 262, CB N° 263, CB N° 268, et CB N° 269. Avec ce transfert, le SDIS sera chargé de la gestion et de l'entretien des bâtiments.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2008-175 : CESSION D'UN TERRAIN

COMMUNAL AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHONE. CONSTRUCTION DE LOGEMENTS POUR LES SAPEURS POMPIERS ET LES SERVICES DE SECURITE CIVILE. PARCELLE CADASTREE SECTION CB 254.

Rapporteur : M. le Maire

Notre Commune a engagé une réflexion depuis la Départementalisation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône pour la création de logements ou de chambres pour les sapeurs pompiers et les personnels des postes de plage dans le cadre d'une extension du Centre de Secours « Joël Larnaudie ».

Aujourd'hui, après de nombreuses démarches auprès du SDIS 13, il est envisagé une cession à l'Euro symbolique de la parcelle cadastrée section CB N° 254, de 612 mètres carrés pour la réalisation de cette opération d'utilité publique.

En effet, à l'identique de nombreuses communes balnéaires, nous connaissons de plus en plus

de difficultés pour recruter du personnel de sécurité en saison estivale avec l'application des nouvelles réglementations sur les conditions d'hébergement de ces personnels.

Ces aménagements permettront un meilleur fonctionnement du Centre de Secours, l'accueil des services de sécurité civile et des renforts pour la saison estivale, voire des renforts de Gendarmerie pendant les pèlerinages.

Adjacent au Centre de Secours, le terrain proposé pour cette création de logements ou de chambres permettra la pérennisation de l'activité des Sapeurs Pompiers sur notre Commune Canton.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2008-176 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ SUR APPEL D'OFFRES POUR L'AMÉNAGEMENT DES VOIRIES DE LA TRANCHE N°3 DU QUARTIER EST. MODIFICATION DE LA FORMULE DE CALCUL DE RÉVISION DE PRIX.

Rapporteur : Raymond FELINE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2008-177 : COMPLEXE SPORTIF MARIUS AILLET. CONCLUSION D'UN AVENANT DE TRANSFERT DE PRESTATIONS. LOT N°5 MENUISERIE ET LOT N°2 CHARPENTE.

Rapporteur : Geneviève BOESPFLUG

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2008-178 : FÊTE DES 40 ANS DU REGAIN SAINTOIS. PRISE EN CHARGE D'UNE FACTURE.

Rapporteur : Paul-Marie ALZAS

M. le Maire

Merci Paul.

Je rajouterai à cette délibération que le repas préparé par Vincent ROUZAUD « la Table des Baumelles - Camargue Traiteur », était de très bonne qualité et fut très apprécié par les seniors.

Je remercie l'Entraide des Bouches-du-Rhône

qui a offert, lors de ce repas, un succulent fraiser pour le dessert.

J'en profite également pour féliciter Olivier AYMÉ de « l'Hostellerie de Méjanes » qui a confectionné le repas de Noël des employés municipaux et du personnel de la S.E.M.I.S., le 13 décembre.

Nous pouvons être satisfaits d'avoir de très bons traiteurs sur la commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2008-179 : CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE. PORT DROMAR.

Rapporteur : Frédéric GIBERT

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2008-180 : PROGRAMME COMPLEMENTAIRE DE LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE ET D'AMELIORATION DE LA FORET COMMUNALE. CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS ET LE PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE.

Rapporteur : André MAUGET

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Marché de Noël

Au dernier Conseil Municipal, j'avais évoqué les raisons de l'abandon par l'association « Calendo » du Marché de Noël.

De nombreux Saintois m'ont fait part de leur déception face à cette décision et m'ont proposé que la Municipalité reprenne cette activité en 2009.

J'ai interrogé des Municipalités du Pays d'Arles pour connaître leur mode de fonctionnement dans l'organisation de cette manifestation.

Devant les éléments recueillis, ce marché pourra être mis en place sur un week-end.

En concertation avec les élus concernés, une réflexion sera faite pour organiser le marché de Noël 2009 avec le service des régies municipales.

Assèchement des Paluns

Suite à mon courrier adressé au Président de « la Santenco » par lequel je lui ai demandé de faire des propositions pour l'assèchement des marais, le Président de la Société de Chasse m'a apporté des éléments écrits qui seront soumis à la commission extra municipale chasse prochainement mise en place.

Cette commission traitera l'ensemble des problèmes liés au territoire de chasse de notre commune.

Le Conseil Municipal prendra les dispositions qui s'imposent pour réaliser ce projet avec un calendrier des actions et définira le budget nécessaire pour redonner à ce territoire une véritable qualité cynégétique.

Cabane de Monsieur GUIRAUD

La presse s'est faite écho récemment des propos de Madame Sylvette CESAR, locataire de Monsieur Antoine GUIRAUD, propriétaire d'une cabane de gardian située Avenue Riquette Aubanel à proximité du Pont du Mort et de la Croix de Camargue.

Le souhait de la Commune de procéder à l'acquisition de cet immeuble vétuste et insalubre, sans fondations, construit sur un terrain communal dans les années cinquante en toute illégalité et sans permis de construire, dépourvu d'assainissement, avec plusieurs constructions annexes en piteux état n'avait pourtant soulevé aucune

objection du propriétaire, Monsieur GUIRAUD, qui avait accepté que la cession soit effectuée à l'amiable entre lui et la Commune.

En 2004 et 2005, les élus du Conseil Municipal ont d'ailleurs tous voté à l'unanimité cette opération qui doit conduire à l'embellissement de cette entrée du village par la Route de l'Amarée et à la mise en valeur de la Croix de Gardian et du Pont du Mort.

Nous sommes donc bien loin des folles rumeurs ou des propos mal intentionnés sur des ronds-points, des bretelles d'autoroute qui traverseraient les Launes et d'un parking qui saccagerait le paysage camarguais.

Après avoir bénéficié de longues années d'un loyer extrêmement modéré, Madame CESAR, qui avait pourtant accepté la résiliation de son bail au 31 juillet 2007, a utilisé les problèmes de santé de Monsieur GUIRAUD pour se maintenir indûment dans les lieux et invoque désormais tous les moyens possibles en tentant de faire glisser le débat sur le terrain de la politique.

Je rappellerai que, dès 1998, la Commune a préservé les cabanes de gardian de l'avenue Riquette Aubanel en leur donnant un statut particulier dans le Plan d'Occupation des Sols et en définissant juridiquement leur aspect.

Ce projet s'intègre dans la quatrième tranche de la Promenade du Bord de Mer, entre la capitainerie et Crin Blanc et dans les aménagements prévus entre l'immeuble Crin Blanc et l'étang des Launes: un espace de mémoire, avec un point d'information sur les cabanes de gardian, la Croix de Camargue, la faune et la flore.

Cet espace sera réservé aux promeneurs pour qu'ils découvrent et apprécient la beauté des Launes.

La Commune, en accord avec Monsieur Antoine GUIRAUD, va donc poursuivre son projet d'ac-

quisition dans le respect des règles de droit pour réaliser les aménagements prévus.

Je tenais à informer les élus et les Saintois sur la réalité des faits.



Le budget anti crise fait l'unanimité au Département

Lors de la séance publique du Conseil Général des Bouches-du-Rhône du 12 décembre 2008, le groupe d'opposition UMP, nouveau centre et apparentés, a décidé de voter le budget avec la majorité.

C'est la première fois, depuis la création du Conseil Général, qu'un budget est accepté à l'unanimité.

Ce budget, qui prévoit des investissements de l'ordre de 550 millions d'euros, s'accompagne

d'un plan anti - crise sur 5 ans de 500 millions d'euros : 300 millions seront affectés aux transports, 100 millions au logement et 100 millions pour le cadre de vie.

Après les plans gouvernementaux de relance, le budget 2009 que nous avons voté au Conseil Général participe au soutien de l'activité, de l'économie de notre département. Puisque la situation économique internationale est exceptionnelle, le groupe UMP s'associe à la relance de notre département par un vote exceptionnel. Je souhaite, comme les membres du groupe UMP, que le Président PS Jean-Noël GUERINI, nous associe afin que l'équité territoriale soit respectée dans la prise de décision, mais aussi dans l'exécution de ce plan.

Je me suis associé, en fin de séance, au vote de la motion de soutien aux salariés d'Arcelor-Mittal de Fos sur Mer, présentée par la majorité du Conseil Général, et j'ai réaffirmé que tout devait être fait pour soutenir l'activité de ce site.

Enfin, je rappelle également que pour 2009, le Conseil Général n'augmentera pas les taux d'impositions des impôts locaux.

A la veille des fêtes de fin d'année, je souhaitais informer les Saintois de ces bonnes nouvelles pour notre canton.

Remerciements

Je remercie les élus qui ont participé au programme de fin d'année, repas des Seniors, Noël des Ecoles, du personnel communal et de la S.E.M.I.S., revue municipale, Colis de Noël pour les personnes de plus de 70 ans.

Pour ce dernier Conseil Municipal de l'année, je remercie l'ensemble des élus pour leur travail et tout particulièrement les nouveaux élus qui ont découvert la vie municipale et qui s'investissent avec compétence et dévouement pour la commune.

Tour de Table

Christelle AILLET

Je souhaite un « Joyeux Noël » à tout le monde.

Jean-Pierre ALENGRIN

Veillez m'excuser pour mon retard.

Je n'ai pas pu être présent au début de la séance car j'avais une urgence professionnelle.

Jean-Marie BOISSET

Il y a un problème inquiétant concernant le cuvelage de Pioch Badet dont les derniers 40 mètres sont d'un niveau inférieur au circuit d'eau. Le responsable des Services Techniques a pris des photographies.

Il faudrait que nous ayons recours à un technicien pour résoudre ce problème.

Roger DE MURCIA

Il y a en fait deux problèmes sur ce chantier.

Un premier problème de conception qui est à résoudre avec l'entreprise retenue pour ces travaux et un deuxième problème qui est celui de la circulation de l'eau liée au réseau d'irrigation de l'association syndicale de Pioch/Frigoulès.

M. le Maire

Il y a, au départ, un problème de malfaçon, incombant à l'entreprise. Pour rassurer les riverains, il faut rapidement traiter ce dossier avec l'ensemble des partenaires.

Jean-Marie BOISSET

Je vous communique une information du Président de l'Olympique Saintois.

Le loto de l'association est annulé.

M. le Maire

Ce matin, trois dates ont été proposées, au Président de l'Olympique Saintois, Christian LUCCHI, les 5, 8 et 9 janvier 2009, pour l'organisation des lotos au Relais Culturel.

Daniel ARNAUDET

Il y a toujours des zones aux Saintes qui n'ont pas la couverture Internet A.D.S.L.

Trois personnes concernées m'ont demandé où en était le dossier.

M. le Maire

Tu évoques ce sujet à presque tous les Conseils Municipaux. Je t'apporte toujours la même réponse. Tu sais très bien que nous avons fait le nécessaire sur ce dossier, tu connais le problème aussi bien que moi.

A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la part de France Télécom, après de nombreuses interventions et relances.

Il est, en effet, très regrettable que ces personnes soient pénalisées, mais j'ai fait ce qui était en mes pouvoirs et compétences. Aujourd'hui, seuls les gestionnaires des réseaux A.D.S.L. peuvent permettre la couverture de ce secteur.

Eric VICENTE

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Je vous invite au vin chaud qui sera servi le samedi 20 décembre sur la place Lamartine pour l'inauguration des festivités organisées par l'Association Saintoise pour l'Animation des Commerces.

Claudie BOURCIER

Je reviens sur le loto de l'Olympique Saintois.

Les autres associations ne demandaient pas l'annulation du loto, mais seulement son report sur un autre jour de la semaine excepté le dimanche.

Eric VICENTE

Nous ferons une annonce, pendant les animations de fin d'année, sur l'annulation de ce loto.

Martine GONNET

J'ai participé à la réunion de l'Union des Villes Taurines.

Le bureau de l'Union propose d'implanter un

panneau, à l'entrée des communes concernées, indiquant qu'elles sont « villes taurines ».

M. le Maire

C'est une très bonne initiative pour la défense de la culture et des traditions.

Frédéric GIBERT

C'est très bien que soit mise en place une commission extra municipale de chasse pour mettre un terme à certaines rumeurs fantaisistes sur l'assèchement des marais.

André MAUGET

Je vous communique des informations relatives au Parc de Camargue.

Concernant la révision de la charte du Parc, la commune des Saintes, par l'intermédiaire de ses représentants du Conseil, suit avec une grande assiduité son développement.

Le bilan et le diagnostic territorial ont été mis en forme.

L'avant projet de charte sera prochainement soumis aux observations des différents partenaires après avoir été arrêté par le Comité Syndical du 7 janvier prochain.

La procédure de révision de la charte se poursuivra ensuite avec les consultations formelles sur avis des partenaires, des services de l'Etat, puis de la Fédération des Parcs Nationaux de France et enfin du Conseil National de la Protection de la Nature.

La commune des Saintes est amenée à se prononcer d'ici le début de l'année 2010, après les résultats de l'enquête publique qui sera ouverte en Mairie de chaque commune concernée.

Un avis technique et politique sera demandé en début d'année auprès des collectivités.

J'ai répondu que pour l'avis technique, peut-être, mais pour l'avis politique, sûrement pas.

La commune ne peut pas se prononcer officiellement avant les résultats de l'enquête publique

diligentée à cet effet au cours de l'année 2009.

Au Comité Syndical, je suis intervenu pour la réouverture du Centre de Ginès, pour honorer la mémoire de François HUE et sur le BP 2009 où il manquait le tableau précisant les lignes budgétaires par poste des recettes.

Une convention a également été signée entre le Parc et le CEL pour la gestion des terrains en Camargue.

Geneviève BOESPFLUG

J'ai assisté à ce Comité Syndical. Monsieur LETOURNEUX est une personne très intéressante.

M. le Maire

Monsieur LETOURNEUX qui était Directeur National du Conservatoire du Littoral n'a pas laissé un souvenir impérissable dans les dossiers du Mas de la Cure.

Alain MARTINEZ

J'ai participé à plusieurs réunions concernant le réseau téléphonique.

Lors de la dernière réunion en Préfecture des Bouches-du-Rhône, un administrateur du Parc de Camargue a émis une objection sur l'implantation d'une antenne sur le domaine du Mas de la Cure, ni sur le toit, ni aux abords du bâtiment, entraînant un retard du dossier.

Un pylône a été proposé au bord de la route d'Arles, côté Mas de la Cure.

Le dossier est, aujourd'hui, entre les mains de France Télécom.

Patrick PAC

Je vous demande d'excuser mon absence au dévoilement de la plaque réalisée pour André BARRY ; je n'ai pas pu me libérer de mes obligations professionnelles.

Raymond FELINE

Vous pouvez consulter le « Press-book » du Festival du Cheval qui est mis à votre disposition dans le bureau des élus.

Ce « Press-book » témoigne du travail effectué par tous pour cette fête.

Roger de MURCIA

Je reviens sur les propos d'André MAUGET concernant le Parc de Camargue.

Nous avons évoqué le futur périmètre du Parc. La darse de Port Saint Louis et une partie de Trinquetaille seront exclues du périmètre.

J'ai demandé quels étaient la surface supplémentaire et le nombre d'habitants des communes d'Arles et de Port Saint Louis du Rhône qui entrent dans le Parc et si l'on avait prévu la représentation et les cotisations supplémentaires des communes et des intercommunalités.

Aucune réponse ne m'a été apportée par le Directeur du Parc.

C'est très regrettable !

M. le Maire

Pour clôturer sur le Parc, si la Charte qui fixera la politique du Parc des douze prochaines années n'est pas conforme aux vœux de la Municipalité, elle ne sera pas approuvée par le Conseil Municipal.

Je vous rappelle que chacun peut intervenir sur la Charte qui sera soumise à une enquête publique, l'année prochaine.

Je vous remercie pour votre travail et vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Rendez-vous au 31 décembre 2008 pour l'Embrasement de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire lève la séance.

Toutes les délibérations sont affichées
et consultables en Mairie

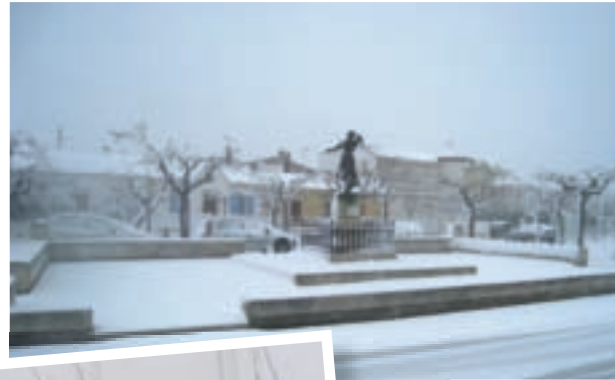
Insolite, les Saintes sous la neige

Les Camarguais sont peu habitués à ce genre de paysage. Aussi, quelle ne fut pas la surprise des Saintois de découvrir leur village recouvert d'un blanc manteau uniforme. Les repères disparaissent alors pour laisser place à un tout autre décor. Nombreux sont ceux qui ont sorti camera et appareil-photo, parcourant les rues du village et la campagne environnante pour fixer sur la pellicule ces paysages immaculés.



Le mas de l'Amarée

Vie au village



Vie au village

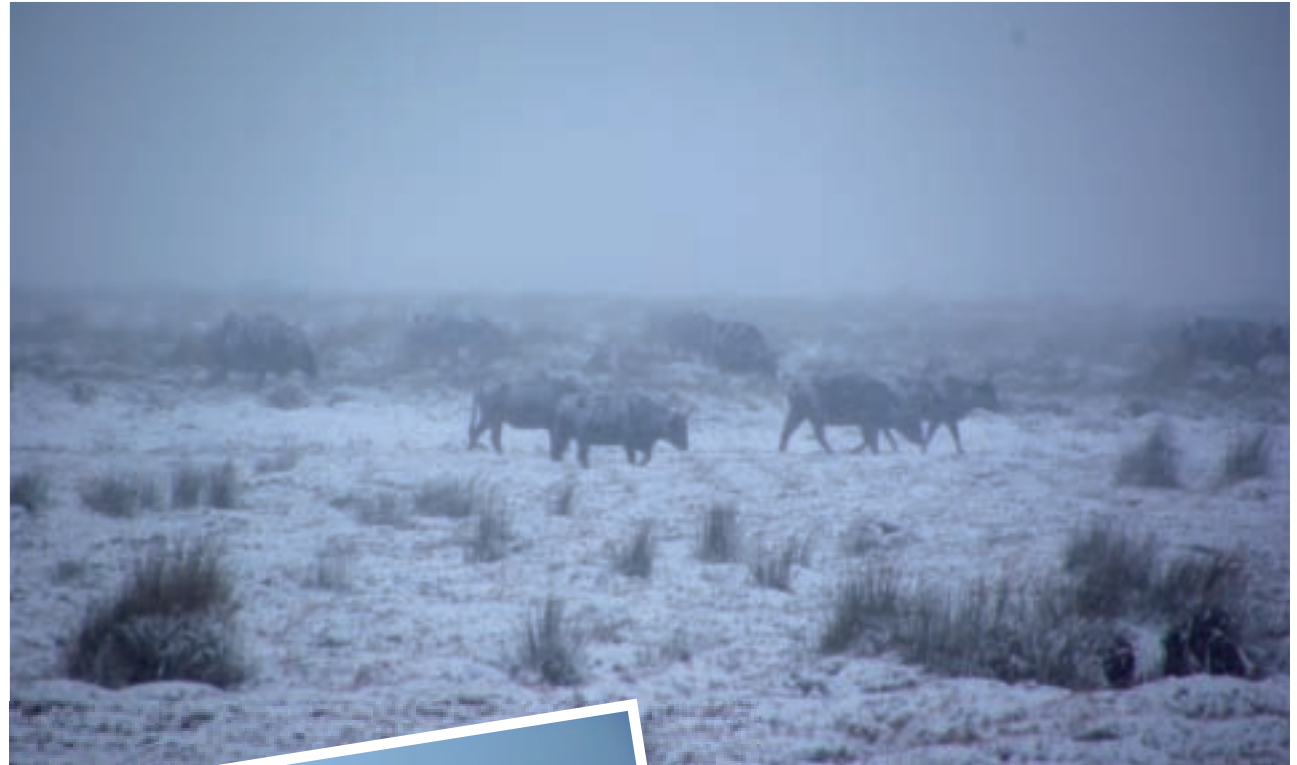


Crin-Blanc, encore plus blanc





Vie au village



L'étang des Petites Launes





PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2009

Jean-Marie BOISSET

Monsieur le Maire,

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, je voudrais prendre la parole.

« Par décret du Président de la République, en date du 31 décembre 2008, Monsieur Roland CHASSAIN, Ancien Député, Conseiller Général des Bouches-du-Rhône, Maire des Saintes Maries de la Mer, 43 ans d'activités professionnelles, de service militaire et de fonctions électives, a été élevé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

En tant que doyen et Vice-président des Anciens Combattants, je pense que cette nomination est un honneur pour notre village et son Conseil Municipal.

Je présente à Monsieur Chassain mes sincères félicitations. »

M. le Maire

Merci Jean-Marie.

C'est pour moi également un honneur de recevoir cette haute distinction.

Je remercie le Président de la République et la section locale des Anciens Combattants qui t'a chargé de lire ce message.

Je vous communiquerai la date de la cérémonie de remise de la Légion d'Honneur dès qu'elle sera fixée officiellement.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Jean-Pierre ALENGRIN qui donne mandat de vote à Monsieur Roger DE MURCIA, de Monsieur Frédéric GIBERT qui donne mandat de vote à Monsieur le Maire et de Monsieur Stéphan BEDOT qui donne mandat de vote à Monsieur Patrick PAC.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Nadège VERO-MAUGER

Monsieur le Maire excuse Madame Monique FLEISCH, Trésorière Municipale, pour son absence.

Vote du Procès verbal du Conseil Municipal du 16 Décembre 2008

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Compte Rendu de Gestion

Rapporteur : M. le Maire

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-01 : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION. PARCELLE CADASTREE SECTION CL N° 43. CABANE DE GARDIAN. MONSIEUR ANTOINE GUIRAUD.

Rapporteur : Martine GONNET

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-02 : PLAN LOCAL D'URBANISME. PRESENTATION DU PROJET ARRETE AU CONSEIL MUNICIPAL.

Rapporteur : Roger DE MURCIA

Il est rappelé à notre assemblée délibérante les raisons qui ont conduit la Commune à décider d'engager l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (P.L.U.) sur l'ensemble du territoire de la Commune des Saintes Maries de la Mer, les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation.

Il est également rappelé le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal, dans sa séance du 28 juin 2004, délibération 2004-102, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, les principales options, orientations et règles que contient le projet du P.L.U.

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-9, L.300-2 et R.123-18 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 février 2000, délibération 2000-17, ayant prescrit l'élaboration du P.L.U. ;

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire.

Vu le projet du P.L.U. et notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présentant le projet communal pour les années à venir, le rapport de présentation, le règlement, leurs documents graphiques et les annexes ;

Considérant les réunions tenues avec les services de l'Etat et la prise en considération des prescriptions relatives aux zones inondables et au Plan de Prévention du Risque Inondation ;

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration ainsi qu'aux personnes publiques qui en ont fait la demande.

Aussi, je vous propose, mes chers collègues, après avis favorable des Commissions « Administration Générale, Finances et Impôts » et « Urbanisme, Voirie Hameaux et Grands Travaux » réunies le 22 Janvier 2009, de bien vouloir :

Arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme, (P.L.U.), tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Soumettre pour avis le projet de P.L.U. aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet, conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, Décider la transmission de la présente délibération et du projet de P.L.U. annexé à cette dernière :

Au Sous Préfet d'Arles,

Aux Présidents du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et du Conseil Général des Bouches du Rhône,

Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre de l'Agriculture,

Au Président du Syndicat Mixte du Pays d'Arles compétent en matière de schéma de cohérence territoriale,

Au Président du Parc Naturel Régional de Camargue,

Au Président de la Section Régionale de la Conchyliculture,

Au Directeur de la Réserve Nationale de Camargue,

Au Président du Syndicat Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône

et de la Mer – SYMADREM,

Aux Maires des Communes limitrophes,

Ainsi qu'aux différents services de l'Etat concernés.

Conformément au dernier alinéa de l'article L.300-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet de P.L.U., tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public. Toute personne ou tout organisme et notamment les associations agréées peuvent le consulter.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

M. le Maire

Depuis huit ans, les élus et les services administratifs travaillent, en concertation avec les services de l'Etat, pour présenter cette délibération qui arrête le Plan Local d'Urbanisme.

Après les avis des services de l'Etat, une enquête publique sera proposée aux Saintois.

Ensuite, le P.L.U. sera à nouveau soumis au vote du Conseil Municipal pour l'approbation définitive.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-03 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES PLAGES. ATTRIBUTION DES SOUS TRAITES D'EXPLOITATION.

Rapporteur : M. le Maire

La Commune des Saintes Maries de la Mer est concessionnaire du domaine public maritime au terme d'un acte de l'Etat en date du 27 Juin 1996 (Arrêté Préfectoral) portant renouvellement de la concession des plages naturelles situées entre le Grau d'Orgon et le Grau de Galabert.

Il s'avère que de nombreux services peuvent faire l'objet d'une délégation de service public au sens de la Loi Sapin en ce qu'ils ne concernent

pas directement l'exercice des pouvoirs de police du Maire ou la sécurité publique mais des activités à but lucratif et des services rendus au public pendant la saison estivale.

Afin de rechercher une solution adaptée permettant le maintien des prestations existantes pour nos administrés et de présenter également des améliorations importantes et souhaitables de ces services, il a été conclu une délégation de service public en 2004.

Cette délégation étant venue à expiration et conformément aux nouvelles dispositions légales permettant le recours à une délégation de service public simplifiée compte tenu des montants financiers en jeu, largement inférieurs au seuil prévu par la loi de 90.000 euros HT cumulé sur la durée de la délégation soit quatre années, notre collectivité a engagé le 14 janvier 2008 un avis d'appel public à concurrence selon les modalités prévues par la loi Sapin, afin de recueillir les candidatures des délégataires potentiels.

Il est précisé que les délégataires qui ont été choisis au terme de la procédure se sont engagés sur le respect des normes sanitaires plus spécialement et sur le strict respect des cahiers des charges.

La Commission spécialisée de Délégation des Services Publics réunie le 20 Novembre 2008 a retenu et approuvé la conclusion des sous-traités suivants :

LOT 1 - Plage des Amphores et des Arènes : Madame Michèle CHANAL.

LOT 2 - Plage du Clos du Rhône : Sarl Copacabana représentée par Monsieur André TAILLET.

LOT 3 - Plage Ouest face Crin Blanc : Sarl Le Santen représentée par Monsieur Anthony AILLET.

LOT 4 - Plage Est à côté du Pertuis de la Fourcade : Monsieur Jean Louis MEZARD et Madame

Evelyne MEZARD.

LOT 5 - Plage Est Poste de Secours N°2 : Eurl La Playa del Sol 2 représentée par Monsieur Olivier GUEYDAN.

LOT 6 – Ouest Capitainerie : Sarl Tahiti Plage représentée par Monsieur Jean VERGES.

Je rappelle qu'avant leur attribution, ces concessions ont fait l'objet d'un contrôle rigoureux effectué par les services de l'Etat, Affaires Maritimes, service des Impôts, Direction Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Les concessions sont régies par un cahier des charges qui précise les règles d'occupation du domaine public et les conditions d'exploitation des lots attribués.

Mademoiselle Christelle AILLET et Monsieur Eric VICENTE sortent de la salle.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-04 : AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF « MARIUS AILLET ».

Rapporteur : Alain MARTINEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-05 : COMPLEXE SPORTIF MARIUS AILLET. LOT N° 4 REVETEMENT DE SOLS. AGREMENT DE SOUS TRAITANT.

Rapporteur : Claudie BOURCIER

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-06 : COMPLEXE SPORTIF MARIUS AILLET. LOT N° 10VRD. AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE.

Rapporteur : Christelle AILLET

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-07 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

Rapporteur : Jean-Marie BOISSET

Le débat d'orientation budgétaire que j'ai l'honneur de vous présenter retrace d'une part les

grandes lignes de l'exécution des budgets antérieurs et d'autre part les perspectives et objectifs du Budget 2009.

L'exécution du Budget 2008 s'est inscrite dans la droite ligne de la volonté politique de notre équipe municipale d'affirmer d'une part la maîtrise de l'imposition locale, et la réduction de notre endettement et d'autre part de prévoir, d'engager puis de poursuivre une politique de programmes d'investissement pluriannuels ou spécifiques, essentiels à la vie de notre commune en la dotant d'équipements fondamentaux, en améliorant l'image de marque des Saintes Maries de la Mer et en offrant plus de services à nos administrés et à nos visiteurs.

En préliminaire à notre débat, je voudrais indiquer qu'à l'identique du Budget 2008, le Budget 2009 ne connaîtra pas d'augmentations des taux d'imposition et que les tarifications applicables sur le territoire communal ne connaîtront pas non plus d'augmentations, notamment celles du domaine public communal, conformément aux engagements que nous avons pris devant les Saintois en Juin 1995 et renouvelés en 2001 et 2008.

Rapporteur : Patrick PAC

Encore cette année, le montant de la dette diminue de façon significative : 569.398 € de remboursement de capital en 2009 contre 1.036.518 € en 2008, soit une diminution de 45% en un an et 118.616 € de paiement d'intérêts en 2009 contre 168.777 € en 2008, soit une diminution de 30 %. Ces chiffres traduisent bien les efforts de la commune et la forte tendance au désendettement.

Enfin, il est important de souligner que, malgré les investissements conséquents qui vont être réalisés, cette année encore, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition des 4 taxes locales de la commune.

M. le Maire

Vous avez tous reçu une photocopie de ce débat. Je ne reviendrai pas sur l'orientation budgétaire présentée par Jean-Marie BOISSET et Patrick PAC.

Je les remercie pour le travail qu'ils ont réalisé en collaboration avec les services pour préparer les futurs budgets.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-08 : COMPLEXE SPORTIF MARIUS AILLET. LOT N° 1 GROS ŒUVRE. AGREMENT DE SOUS TRAITANT.

Rapporteur : Eric VICENTE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-09 : CONCLUSION D'UN CONTRAT DE COLLECTE DES HUILES ALIMENTAIRES USAGEES AVEC LA SOCIETE ECOGRAS.

Rapporteur : André MAUGET

La Commune des Saintes Maries de la Mer poursuit sa politique de recyclage et d'élimination des déchets ménagers et des résidus issus des procédés de fabrication alimentaire engagée dès 1996 par la conclusion d'une convention avec une société privée pour procéder à la collecte des huiles alimentaires usagées et des gras de cuisson sur le territoire de la Commune.

Ainsi, depuis le 20 Juin 1996, la commune a confié les missions suivantes à cette société :

- enlever les fûts pleins, stockés par les services municipaux et les remplacer par des fûts vides de même contenance,
- pré-traiter les huiles alimentaires récupérées et les gras de cuisson dans les installations agréées de la société,
- valoriser ces déchets dans le cadre réglementaire en vigueur,
- fournir les fûts de collecte à la Commune,

La convention nous liant à cette société étant arrivée à expiration, il convenait de conclure un

nouveau contrat étant précisé qu'après consultation, la nouvelle convention est conclue désormais sur la base de la gratuité pour chaque tonne enlevée, la société se rémunérant sur la vente des produits recyclés.

La société Ecogras, filiale de Véolia Propreté, nous a donc proposé un contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction avec gratuité des fournitures de fûts, des opérations de collecte et de transport sous la seule condition de la consistance des déchets collectés en huiles alimentaires usagées et matières grasses alimentaires, à l'exclusion de tous autres.

Geneviève BOESPFLUG

Quelle est l'utilisation de ces huiles ?

Roger DE MURCIA

Avant, les huiles alimentaires servaient à la fabrication de l'alimentation animale, ensuite à faire des produits de beauté et maintenant, elles servent au biocarburant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-10 : CONCLUSION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION DES DONNEES DE L'ETAT CIVIL PAR INTERNET A L'INSEE.

Rapporteur : Nadège VERO MAUGER

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-11 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.

Rapporteur : M. le Maire

L'évolution des carrières territoriales nécessite régulièrement une adaptation du tableau des effectifs du personnel communal.

Dans un souci de maîtrise des finances communales, il est naturellement tenu compte des incidences de ces créations de postes et des avancements de grade sur le budget communal.

Il est proposé la création d'un poste d'agent

contractuel catégorie B, cadre d'emploi des Animateurs Territoriaux, ayant pour missions, la communication et la réalisation d'un ouvrage sur la mémoire des Saintes.

Daniel ARNAUDET

Quelle est la participation de la Mairie dans cette création de poste ?

Le livre sera-t-il édité et vendu par la Mairie ?

Qui récoltera les bénéfices de la vente du livre ?

M. le Maire

La délibération répond à toutes ces questions.

Comme je l'ai déjà expliqué en commission où tu étais présent, le poste, confié à cette personne, sera la relation directe entre tous les partenaires associés de la commune, le Parc Naturel Régional de Camargue, le SYMADREM, le Pays d'Arles, l'Office du Tourisme, la S.E.M.I.S., le Comité d'Organisation des Fêtes Saintoises et la Presse régionale pour mieux diffuser les informations sur la commune.

L'agent affecté à ce poste n'est pas le correspondant de la Presse locale.

Le correspondant de « la Provence » est Monsieur Charles BEYSSIER.

Cet agent travaillera également à la rédaction d'un ouvrage sur l'histoire des Saintes et de la Camargue.

Nous avons contacté de nombreuses personnalités qui apporteront leur concours et leurs connaissances pour l'élaboration de ce livre.

Pour le financement de ce livre, nous solliciterons le Ministère de la Culture, les collectivités locales et des éditeurs.

Une convention sera établie entre la commune et l'éditeur retenu pour l'exploitation de cet ouvrage.

Le livre sera destiné au grand public ; il permettra la promotion de notre patrimoine.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-12 : VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL. PARCELLE CADASTREE SECTION BT N°114.

Rapporteur : Raymond FELINE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-13 : PRINCIPE D'APPROBATION DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE COMPTE DE LA SEMIS.

Rapporteur : Geneviève BOESPFLUG

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Passage de la piste d'éducation routière de la Prévention Routière

Comme les années précédentes, la piste de la Prévention Routière animée par la Gendarmerie Nationale, a séjourné aujourd'hui dans notre groupe scolaire pour les classes de CM1 et CM2.

Cette opération annuelle est appréciable.

Elle sensibilise les enfants aux dangers de la route et contribue à lutter contre les accidents. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2007, nous avons eu à déplorer le décès de 246 enfants et 1.855 adolescents tués sur les routes des Bouches-du-Rhône.

Je remercie les élus, Christelle AILLET, Eliette SAMPIERI et Martine GONNET qui ont remis les récompenses aux enfants.

La meilleure note obtenue est 18/20. Félicitations à nos élèves Saintois qui sont très doués dans cette matière.

Viande de Taureau Camargue AOC à la cantine scolaire

Nous avons saisi la société Avenance, délégatai-

re de la commune pour le service restauration, afin qu'elle rencontre Madame Magali SAUMADE, Présidente du Syndicat des Éleveurs de Taureau de Race Camargue AOC, pour que la viande de taureau Camargue AOC puisse faire son entrée dans les menus de l'école scolaire et dans le foyer restaurant « la Taulejado ».

Complexe sportif

Par arrêté du 17 septembre 2008, le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales a attribué une subvention exceptionnelle de 200.000€ à notre commune sur le programme 122 « Concours spécifiques et administration », action 01 « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » du budget de l'Etat, en vue de réaliser la construction du complexe sportif « Marius Aillet ».

Bureau de Poste

Le bureau de poste des Saintes a été entièrement relooké et modernisé.

Il offre un espace ouvert, très contemporain destiné à mieux répondre aux attentes des clients de la Poste. Cet établissement bénéficie du plan de modernisation du réseau déployé sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône. Son objectif : accroître la qualité du service client par une exigence de proximité et la réduction du temps d'attente.

Cet investissement représente 134.000 €.

L'inauguration est prévue le 19 février prochain, en présence de Monsieur Dominique BORGEAIS, Directeur Départemental de la Poste.

Haut débit pour tous

Certains de nos administrés nous ont saisis par courrier pour nous informer de leurs difficultés à se connecter au réseau Internet « ADSL ».

Le Premier Ministre a précisé, lors de la réunion du 12 janvier dernier, les dispositions visant à l'accélération de la mise en œuvre

du plan numérique.

Le plan France numérique 2012 a pour but un accès de tous les Français à l'Internet haut débit avant le 1^{er} janvier 2010.

Un appel à manifestation d'intérêt pour un label « Internet Haut Débit », auquel les collectivités territoriales pourront répondre, est lancé par le Conseil Général et le Conseil Régional.

SYMADREM

Un exercice de simulation des crues du Rhône et du Petit Rhône a été mis en place sur notre commune.

Il concernait les communes de Saint Gilles, Vauvert, Tarascon, Port Saint Louis du Rhône et des Saintes.

Il s'agissait de gérer en toute sécurité les équipes de surveillance à pied sur les digues, chargées de repérer les désordres et de faire remonter les informations pour agir.

Cette opération permet de tirer les conséquences pour améliorer notre plan de gestion des ouvrages en période de crues.

Un prochain exercice rassemblant l'ensemble des communes riveraines du Rhône sera organisé cette année.

Je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur Jean-Pierre GAUTIER, Directeur du SYMADREM, Messieurs Jacques GUILLOT et Thibaut MALLET, les élus des Saintes, Messieurs Roger DE MURCIA, André MAUGET, Alain MARTINEZ et Madame Claudie BOURCIER, le Directeur des Services Techniques, François ROCHE et le personnel qui ont participé à cette opération. J'ai reçu les félicitations du Directeur du SYMADREM pour la qualité et l'efficacité du travail réalisé.

Protection contre la mer

Le programme prévisionnel de travaux 2009 du SYMADREM, outre la poursuite du plan Rhô-

ne, comprend l'achèvement prioritaire du programme de protection de la zone habitée de la commune des Saintes Maries de la Mer.

L'abrasion des anciens deltas sous l'influence des courants marins, provoque un creusement des profils de la plage avec risque de déchaussement de la digue à la mer, notamment dans la zone urbanisée des Saintes Maries de la Mer, dans le secteur situé entre le Petit Rhône et le Grau de la Fourcade vers l'Est.

Pour faire face à cette érosion marine du trait de côte du delta de Camargue, le programme « Invariants littoral » a été élaboré et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2001. Ce programme, dont une première tranche a été réalisée dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2000/2006, a engagé en 2008 la construction de l'épi Est des Launes et le reprofilage de la digue à la mer au droit du camping « La Brise ».

Pour ces travaux, estimés à 930.000€ HT, le Conseil Général a participé à hauteur de 232.500€, soit 25 %.

Une dernière phase de travaux reste encore à réaliser cette année.

Les travaux consistent à construire un nouvel ouvrage de protection de 80 mètres de long, au droit de la zone habitée et du camping « La Brise », ainsi qu'à la Plage Est.

Le montant total de la construction de ce petit brise lame au poste de secours N°2 est estimé à 570.000 € HT.

La participation du Département, pour cette tranche de travaux, est de 25 %, soit 142.500€.

Réparation des ouvrages

Un programme d'importantes réparations de la digue à la mer a été réalisé, après les coups de mer d'octobre et de novembre, pour un montant de 229.500€ HT.

L'Etat a participé à hauteur de 40 %, soit 91.800€, le Conseil Régional à hauteur de 30 %, soit 68.850€ et le Conseil Général de 25 %, soit 57.375€.

Quant à la Commune des Saintes, sa participation a été de 5 %, soit 11.475€.

Classement des plages

Le Ministère de la Santé nous a communiqué le classement de nos plages et des eaux de baignade pour l'année 2008, avec un résultat très satisfaisant, « 10 A » pour la Brise de Mer, Crin Blanc et les Arènes.

Pour votre information : « A » est une eau de bonne qualité, « B » eau de qualité moyenne, « C » eau pouvant être momentanément polluée et « D » eau de mauvaise qualité.

Vide grenier

Le calendrier 2009 des vides greniers a été fixé : les dimanches 5 avril et 11 octobre, pour tous. le dimanche 27 septembre, réservé aux enfants et aux associations.

Le règlement sera mis à la disposition des personnes intéressées à l'accueil de la Mairie.

CAMAGRI

CAMAGRI sera organisé les 14 et 15 février au Mas de la Cure.

Je vous rappelle que la Municipalité met à disposition du matériel pour cette manifestation et participe aux travaux d'entretien du Mas de la Cure, réalisés par les Services Techniques.

Le montant des travaux effectués s'élève à près de 7.000 €.

Don au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Yves LACOMBE, chargé de la mission de coordination des travaux d'aménagement du carrefour Crin Blanc, a fait don du coût de sa mission au C.C.A.S. de la commune, d'une valeur de 800 euros.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom

personnel, nous le remercions très sincèrement pour sa générosité.

Chasse

La première réunion de la commission extra municipale de la chasse s'est tenue le 16 janvier et a été très constructive ; chacun a pu s'exprimer sur la gestion du territoire de chasse.

Il a été évoqué l'ensemble des territoires de chasse : les Paluns, le Grand Radeau, les drailles et les terres mises à disposition de la Société de Chasse « la Santenco », ainsi que les travaux en cours et à venir et la gestion des marais en concertation avec la commission hydraulique.

La commission n'a pas vocation à interférer avec les décisions prises par le Président et le bureau de « la Santenco ».

Si des mesures doivent être prises pour améliorer la gestion du territoire de chasse, elles seront prises en accord avec la majorité des élus et les membres de la commission et de « la Santenco ».

Des gardes-chasse de territoires privés sont invités à chaque réunion pour apporter leurs compétences et leurs expériences sur la gestion des chasses privées.

Parmi les invités occasionnels, le Parc Naturel Régional de Camargue, les scientifiques de la Tour du Valat, la Réserve Nationale de Camargue seront également associés aux débats et aux travaux.

Convention hydraulique

Une convention a été conclue avec Monsieur Jean-Paul CAPITANI, propriétaire du Mas de Maguelonne, pour la réalisation d'une roubine destinée à alimenter en eau douce l'Etang des Massouscles à partir de l'Etang de Ginès et pour les travaux de curage et d'entretien de la roubine communale dénommée « Roubine neuve ».

S.E.M.I.S.

Le Conseil d'Administration de la SEMIS s'est réuni le 22 janvier au Relais Culturel.

Après avoir commenté les différents mouvements de personnel qui ont eu lieu durant l'année 2008, j'ai présenté le résultat 2008.

Malgré un pouvoir d'achat en berne, une météo défavorable et une forte augmentation des prix du carburant, la SEMIS a su tirer son épingle du jeu sur la saison 2008.

Nous avons enregistré de très bons résultats avec un taux de croissance du chiffre d'affaires de plus de 4,1 %, soit 192.000€.

Le grand bénéficiaire de cette croissance a été incontestablement l'hôtellerie de plein air avec les deux campings qui réalisent des scores plus qu'honorables de plus de 5,7 %, soit plus de 177.000 € par rapport à 2007.

Force est de constater que l'hôtellerie de plein air est désormais identifiée comme un des acteurs économiques incontournables de la Camargue avec de très bonnes performances en matière de nuitées puisque nous avons atteint les 270.000 nuitées, soit plus de 6,6 % par rapport à 2007.

Le chiffre d'affaires de 2008 est 4.830.000€. Il est en hausse de 4,1 % par rapport à 2007.

Le directeur de la S.E.M.I.S., Thierry LAURENT souligne l'évolution de la société d'une année sur l'autre, d'autant que 2007 était déjà une bonne année.

Nous devons encore améliorer l'accueil des camping-cars, notamment sur l'aire de « la Brise », en raison de la saturation des autres parkings en juillet et août.

Même si la SEMIS reste confiante pour la saison, le budget 2009 a été établi avec beaucoup de prudence compte tenu de la situation économique.

Il est prévu une enveloppe budgétaire de

230.0000 € d'investissements pour améliorer les structures de la société.

En ce qui concerne les projets d'entreprise pour cette année, il s'avère nécessaire d'améliorer la qualité de l'accueil.

Si nous voulons fidéliser notre clientèle, nous devons nous remettre en question sur la mobilité interne du personnel.

La S.E.M. doit encourager cette mobilité afin d'accroître la flexibilité du fonctionnement et permettre aux salariés en poste d'évoluer dans leur carrière professionnelle.

Pour la mobilité des salariés concernés, il est important d'expliquer le bien-fondé d'un tel changement, de les rassurer et de les motiver.

Ces changements sont formalisés lors d'un entretien individuel qui évalue les compétences du salarié, ses possibilités d'évolution de carrière et la nécessité d'une formation éventuelle.

Le Directeur, Monsieur Thierry LAURENT a expliqué que les personnes concernées par la mobilité seront formées et accompagnées dans leur nouvelle fonction.

Tout sera mis en œuvre pour faire de ces mobilités un changement positif.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, Monsieur Thierry LAURENT est salarié de la SEMIS.

Il a été décidé de mettre un terme au contrat de mise à disposition nous liant à la SCET qui n'a plus les compétences requises pour l'économie touristique.

Subventions du Conseil Général

Amélioration du ressuyage des terres inondées et adaptation du Pertuis de la Comtesse

22.000€

Mission d'accompagnement et d'assistance en communication pour les opérations du Plan Rhône - Période 2009-2010

12.000€

Réalisation d'ouvrages de protection

du village contre la mer	375.000€
Etude d'expertise pour la sécurisation du Plan de gestion des ouvrages de protection en période de crues du Rhône	6.058€
Aménagement du carrefour de l'avenue du docteur Cambon et de la rue Marcel Carrière	60.000€
Réfection des Drailles	60.000€
Actualisation du schéma directeur d'assainissement	9.304€
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles	75.000€
Festival de la Camargue et du Delta du Rhône	2.000€
Association « Industries Culturelles et Numériques du Pays d'Arles »	10.000€
Mesures agro-environnementales annuelles pour les « Zones Humides de Camargue	197.705€

Tour de Table

Christelle AILLET

Je voudrais revenir sur la Prévention Routière qui est une action intéressante pour les enfants.

Je remercie les organisateurs de venir aux Saintes.

Jean-Marie BOISSET

Concernant les travaux de rénovation réalisés au bureau de Poste des Saintes, je suis inquiet pour la sécurité du personnel.

M. le Maire

Certaines personnes m'ont fait part de leurs soucis à ce sujet. C'est un nouveau concept d'accueil des clients, aménagé dans tous les bureaux de poste rénovés, à l'initiative et sous l'entière responsabilité de la direction de la Poste.

Daniel ARNAUDET

Où en est le projet d'éclairage du stade ?

M. le Maire

Une réunion a lieu demain matin pour le lancement des travaux d'éclairage du stade et de la Place des Gitans, avec la Société « ELECSERVICES ».

Daniel ARNAUDET

Je communique une information relative à la chasse.

La date d'ouverture de la chasse aux gibiers de terre est prolongée par le Préfet, du 11 au 31 janvier 2009 et celle de la chasse aux gibiers d'eau jusqu'au 11 février.

Raymond FELINE

Comment faites-vous passer l'information ?

Daniel ARNAUDET

Par des affiches.

M. le Maire

L'Arrêté Préfectoral est à votre disposition.

Il est déjà affiché en Mairie et au bureau de la Police Municipale.

Eric VICENTE

En ce qui concerne la personne qui s'occupe de la communication, où est-elle affectée ?

M. le Maire

Elle est affectée au Cabinet du Maire.

Comme je l'ai dit précédemment, elle assurera le lien entre les différents services de la commune et les organismes extérieurs.

Eric VICENTE

Ce serait bien qu'elle s'occupe des associations.

M. le Maire

Les associations sont indépendantes de la Mairie. Elles doivent gérer elles-mêmes leur fonctionnement et leurs activités. La Municipalité ne peut interférer dans leur gestion.

Jean-Pierre ALENGRIN

Monsieur Fabrice MARTY, Directeur de l'Ecole

Maternelle, m'a appelé pour remercier la Municipalité et plus particulièrement Stéphan BEDOT qui a rapidement réparé son ordinateur au Groupe Scolaire. Il est très satisfait des réparations.

Jean-Marie BOISSET

Ça nous a coûté seulement 35€.

M. le Maire

Avant de terminer ce premier Conseil Municipal de l'année, j'adresse au nom de tous les élus et en mon nom personnel, nos très sincères félicitations à Stéphan et Aurélie BEDOT, pour la naissance de leur fils, Nathan, nouveau petit Camarguais.

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur disponibilité, leur travail et lève la séance.

Toutes les délibérations sont affichées
et consultables en Mairie





Le Conseil Municipal, le Sous-Préfet d'Arles, les Maires du Pays d'Arles et le Président de la Chambre de Commerce du Pays d'Arles



Cérémonie des vœux et remise des diplômes de citoyens d'honneur et des médailles de la Ville

La neige est venue cette année contrarier la cérémonie des vœux qui a dû être reportée au 20 janvier. Une fois de plus, le Relais Culturel était comble. A travers un diaporama, le bilan 2008 et les perspectives 2009 ont été évoqués ainsi que les projets et les investissements. Comme il est de coutume à cette occasion, quatre personna-

lités, qui ont œuvré en faveur de la commune, ont reçu le diplôme de citoyen d'honneur et la médaille de la Ville.

Magali SAUMADE

Fille de pastre et de manadier, elle vit sa passion à travers la manade à la devise rouge, bleu et jaune qu'elle gère depuis plus de 20 ans. De nombreux taureaux ont été primés dont trois Bioù d'Or. Magali mène un combat sans relâche au sein du syndicat de défense et de promotion de la viande AOC « Taureau de Camargue » dont elle est la présidente. Elle a su également redonner aux arènes des Saintes leur lustre d'antan avec la société Gard Taureaux. De par sa profession et ses compétences, elle assure le maintien de la Raço di Bioù dans le triangle d'or du Rhône. Sa force de caractère et sa générosité lui ont permis de s'imposer dans ce monde d'hommes qu'est la bouvine.

Christian MASSEBIEAU

Né au Bac du Sauvage, il a usé ses culottes courtes sur les bancs de l'école communale. Maçon puis patron pêcheur, il a œuvré au sein de nombreuses associations Saintoises. Footballeur à l'Olympique Saintois, bouliste très adroit, il a une passion incontournable pour la chasse dont il connaît chaque coin du territoire. Président de la Santenco depuis 1995, il travaille avec générosité, tolérance et compréhension, très disponible pour apporter des conseils sur la gestion cynégétique de notre chasse. Et depuis qu'il a pris sa retraite, il a une nouvelle passion, celle des petits-déjeuners entre amis.

Henri VICENTE

Santen de naissance, issu d'une vieille famille Saintoise, il a quitté son village pour son activité professionnelle. De retour au Pays, il y a arpenté les rues avec son canotier et sa sacoche pour ap-

Vie au village



porter les bonnes nouvelles et parfois les moins bonnes, hélas ! L'une de ces grandes passions est le football. Durant de longues années, il fut l'éducateur bénévole de la section « jeunes » de l'Olympique Saintois. Heureux de se retrouver parmi les enfants pour un sport qui demande beaucoup de qualités physiques, techniques et surtout morales, il a fait partie de cette « race » d'éducateur qui travaille pour la gloire du sport régional.

Il a siégé pendant 12 ans au Conseil Municipal et a apporté tout son dévouement, sa gentillesse, sa disponibilité et ses compétences au

service de la population. Président de la Confrérie des Saintes Maries, il participe activement à l'organisation des pèlerinages et représente son village dans de nombreuses manifestations aux côtés des confréries.

Roger VERGÉ

C'est en 1958, à l'occasion du Pèlerinage des 24 et 25 mai, qu'il est venu aux Saintes pour la première fois dans le cadre de sa mission d'Aumônier des gens du voyage pour la région Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon. Depuis cette date, il n'a cessé, avec le Père Causse, d'animer en qualité d'organiste les pèlerinages du mois de mai. La tâche lui en a été facilitée, surtout à partir de 1980, quand, sur l'invitation de Monseigneur Etchegarray, Archevêque de Marseille, il vint précisément à Marseille pour participer au lancement de la Radio Libre « Radio Dialogue ». En

1988, il quitte le presbytère de la « Rue du Sud », toujours à Marseille, pour venir s'installer aux Saintes et aider le Père Morel, curé de la paroisse, durant les week-ends. A l'heure de la retraite, il se retire définitivement dans notre village où il participe à la mission paroissiale. Son vœu est que cette riche terre de Camargue continue longtemps d'exercer sa vocation de terre d'accueil dans le maintien des traditions.



Vie au village

Noces d'Émeraude, d'Or et de Diamant. Bébés 2008.

La Municipalité a rendu hommage aux couples présents qui célébraient leurs nocces d'Émeraude, d'Or et de Diamant. Les nouveaux nés de l'année 2008 ont également été mis à l'honneur. Ils sont 29 petits Camarguais, 14 filles et 15 garçons, à augmenter les effectifs de la commune.



Noces d'Émeraude - 40 ans de mariage



Henri et Josiane VICENTE



Robert et Josette BAUD

Noces d'Or - 50 ans de mariage



José et Jacqueline MOLERO



René et Marie GAUDIBERT

Noces de Diamant - 60 ans de mariage



Alexis et Paulette ARNAUD



Nathan BEDOT est venu
agrandir le Conseil Municipal

Concours de crèches et illuminations de Noël

Fidèle à la tradition provençale, les Saintois se sont distingués lors du concours annuel de crèches. Félicitations à Monique MÉNOURET – catégorie crèche camarguaise ; Micheline GROS – crèche provençale ; Raoul BAYLE – coup de cœur, et Adrien et Clément TEYSSIER – prix d'encouragement. Coupes et santons ont récompensé les lauréats. Les autres participants ont été encouragés, à savoir Mmes Jacqueline ROUX, Cécile VILLEVIEILLE, Fernande KLEIN et Carmen FORT. Côté illuminations, un prix d'encouragement a été décerné à Jacky AUBERT.

Concours « Village fleuri »

Dans le cadre de la campagne « Fleurir la France », le concours municipal 2008 a permis de mettre des Saintois à l'honneur. Tous les participants ont reçu un présent, un livre sur les « plantes dépolluantes ».

- Catégorie « Maison avec jardin visible de la rue »
1er prix : Madame ROUX Renée
2e prix : Madame ZITTA Nicole
3e prix : Madame DUCASTEL Denise
Prix spécial du jury : Madame REY Josèphe et Madame FRUSTIER Alice
- Catégorie « Balcon, terrasse, fenêtre ou mur »
1er prix : Madame MELIS Françoise
Prix spécial du jury : Monsieur FOUR André
- Catégorie « Commerce, hôtel, restaurant »
1e prix : Hôtel Méditerranée
2e prix : Mas des Salicornes
3e prix : L'Etrier Camarguais
1er Prix Départemental : Hôtel Méditerranée



Les vainqueurs du concours de crèches...



et leurs prix.



Les vainqueurs du concours « village fleuri »



Coupes, diplômes et cadeaux



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

Étaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame Geneviève BOESPFLUG qui donne mandat de vote à Monsieur le Maire.

Secrétaire de Séance : Mademoiselle Nadège VERO MAUGER

M. le Maire excuse Madame Monique FLEISCH, Trésorière Municipale.

Vote du Procès verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2009

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Compte Rendu de Gestion

Rapporteur : M. le Maire

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-14 : COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL. EXERCICE 2008.

Rapporteur : M. le Maire

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-15 : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE. EXERCICE 2008.

Rapporteur : Jean-Marie BOISSET

M. le Maire sort de la salle

Madame Geneviève BOESPFLUG a exprimé dans son mandat un vote favorable sur cette délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-16 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. EXERCICE 2008.

Rapporteur : Jean-Marie BOISSET

M. le Maire sort de la salle

Madame Geneviève BOESPFLUG a exprimé dans son mandat un vote favorable sur cette délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-17 : COMPTE ADMINISTRATIF DU C.C.A.S. EXERCICE 2008.

Rapporteur : Jean-Marie BOISSET

M. le Maire sort de la salle

Madame Geneviève BOESPFLUG a exprimé dans son mandat un vote favorable sur cette délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

M. le Maire

Suite au débat d'orientation budgétaire du 27 janvier 2009 que vous ont présenté Messieurs Jean-Marie BOISSET et Patrick PAC, le Compte Administratif 2008 du Budget Principal présente un excédent de fonctionnement de 2.850.636,78 € et un déficit d'investissement de 1.436.993,86 €, soit un excédent global de clôture de 1.413.642,92 €. Le Compte Administratif 2008 du Budget eau et assainissement, quant à lui, présente un excédent de fonctionnement de 1.222.052,73 € et un déficit d'investissement de 14.351,74 €, soit un excédent global de clôture de 1.236.404,47 €.

Je vous rappelle que nous n'avons pratiquement plus de remboursement d'emprunt sur ce bud-

get et que les surtaxes communales de l'eau et de l'assainissement n'ont pas augmenté depuis 1996.

Enfin, le Compte Administratif 2008 du budget CCAS présente un seul excédent de fonctionnement de 7.693,76 €.

Je remercie les élus et le personnel administratif pour leur travail.

2009-18 : AFFECTATIONS DES RESULTATS. BUDGET COMMUNE. EXERCICE 2008.

Rapporteur : Jean-Marie BOISSET

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-19 : AFFECTATIONS DES RESULTATS. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT. EXERCICE 2008.

Rapporteur : Jean-Marie BOISSET

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-20 : AFFECTATIONS DES RESULTATS. BUDGET C.C.A.S. EXERCICE 2008.

Rapporteur : Jean-Marie BOISSET

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-21 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. EXERCICE 2009.

Rapporteur : M. le Maire

Je vous propose d'examiner les taux des quatre taxes locales. En 2008, le taux des quatre taxes était le suivant :

- Taxe d'Habitation	23,82 %
- Taxe Foncier Bâti	32,92 %
- Taxe Foncier Non Bâti	61,57 %
- Taxe Professionnelle	26,82 %

Je propose pour 2009 les taux suivants :

- Taxe d'Habitation	23,82 %
- Taxe Foncier Bâti	32,92 %
- Taxe Foncier Non Bâti	61,57 %
- Taxe Professionnelle	26,82 %

Malgré la crise économique et les nombreux aménagements réalisés, nos taux n'augmenteront pas cette année et ce, depuis 14 ans.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-22 : APPROBATION DU TAUX DE LA TAXE SUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. BUDGET 2009.

Rapporteur : M. le Maire

Notre assemblée délibérante a adopté la mise en application de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères à 8.20 % pour l'année 2009.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-23 : BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE. EXERCICE 2009.

Rapporteur : Patrick PAC

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-24 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Rapporteur : M. le Maire

Madame Geneviève BOESPFLUG a exprimé dans son mandat sa demande de ne pas participer au vote.

Madame Claudie BOURCIER, Mademoiselle Nadège VERO MAUGER, Messieurs André MAUGET, Alain MARTINEZ, Jean-Marie BOISSET et Daniel ARNAUDET, exerçant des responsabilités au sein d'associations, sortent de la salle.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-25 : BUDGET PRIMITIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. EXERCICE 2009.

Rapporteur : Patrick PAC

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-26 : BUDGET PRIMITIF DU CCAS. EXERCICE 2009.

Rapporteur : Patrick PAC

M. le Maire

Les Budgets Primitifs 2009, après concertation et débat en Commission des Finances, et qui vous ont été présentés par les rapporteurs au Budget, Jean-Marie BOISSET et Patrick PAC, sont arrêtés comme suit :

Budget principal :

Section de fonctionnement : 10.908.705,92 €

Section d'investissement : 9.539.710,86 €

Budget eau et assainissement :

Section de fonctionnement : 1.330.064,47 €

Section d'investissement : 1.989.418,47 €

Budget CCAS :

Section de fonctionnement : 27.003,76 €.

Vous pouvez observer l'importance exceptionnelle de ces budgets 2009, par rapport à la strate de notre commune, avec de nombreux aménagements inscrits, et notamment la construction du Complexe Sportif « Marius Aillet » et la tranche 3 du quartier Est.

Sur l'ensemble des budgets de la commune, nous avons inscrit un montant total de 9.189.797,47 € d'achats et de travaux d'investissement.

Malgré cela, les taux des impôts locaux demeurent inchangés cette année depuis 1996, soit un taux de 23,82 % pour la taxe d'habitation, 26,82 % pour la taxe professionnelle, 32,92 % pour le foncier bâti et 61,57 % pour le foncier non bâti.

Les bases de l'Etat, quant à elles, progressent de 3,48 % en moyenne.

Les taux du Conseil Général, votés en séance publique du 20 mars, n'augmentent pas également cette année.

J'ai obtenu de nombreuses subventions de l'Etat qui permettent d'équilibrer ces dépenses.

Le montant total des subventions de l'Etat déjà acquises s'élève à 1.273.168 € et sera affecté aux

aménagements en cours.

D'autres demandes ont, d'ores et déjà, été formulées.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse favorable.

Dans le cadre du plan de relance pour l'économie, la commune a un « coup de pouce » à l'investissement public.

En effet, afin de contribuer au soutien de l'investissement local, l'Etat a engagé une réforme du mode de versement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée – F.C.T.V.A.

Il s'agit, sous certaines conditions, de supprimer le décalage de deux ans qui existe dans le dispositif en vigueur, de verser dès 2009 le F.C.T.V.A. lié aux dépenses 2008 et de pérenniser le principe à partir de 2010.

La commune s'engage dans ce nouveau dispositif et pourra bénéficier en 2009 d'une somme supplémentaire d'environ 450.000 euros qui n'aurait été normalement perçue qu'en 2010.

Ces Comptes Administratifs et Budgets Primitifs sont le reflet d'une gestion rigoureuse, menée dans la plus grande transparence et en concertation avec l'ensemble des élus.

Ils nous permettent de financer tous nos investissements et de proposer des projets concrets et réalistes sans endetter les contribuables et les générations futures, tout en maîtrisant les taux des impôts locaux.

Je remercie les élus, le Directeur Général des Services et son Adjointe, et l'ensemble des services pour le travail effectué.

J'ajouterai que le bilan de la S.E.M.I.S. a été excellent.

Je remercie le Directeur et le personnel de la S.E.M. pour leur travail et leur efficacité.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-27 : VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6, le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de la Préfecture constateront, au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire aux budgets de la commune (budget principal et budget eau et assainissement) un total de 9.189.797,47 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 289 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat.

Il m'autorise à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-28 : TARIFICATIONS COMMUNALES. ANNEE 2009.

Rapporteur : Martine GONNET

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-29 : CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LOISIRS VACANCES ANIMATION. CENTRE AERE 2009.

Rapporteur : Christelle AILLET

M. le Maire

Cette année, le personnel employé par l'association qui gère le Centre Aéré sera logé en demi-pension à l'Auberge de Jeunesse.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-30: MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX POUR LE CENTRE AERE A L'ASSOCIATION LOISIRS VACANCES ANIMATION. CENTRE AERE 2009.

Rapporteur : Christelle AILLET

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-31 : EXONERATION DES PENALITES DE RETARD DE LA TAXE DE SEJOUR POUR 2009.

Rapporteur : Stéphan BEDOT

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-32 : ALLOCATION POUR COLONIES DE VACANCES.

Rapporteur : Nadège VERO MAUGER

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-33 : PLAN LOCAL D'URBANISME. PRESENTATION DU PROJET ARRETE AU CONSEIL MUNICIPAL.

Rapporteur : Roger DE MURCIA

M. le Maire

Notre assemblée délibérante a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme par délibération N° 2009-02 du 27 janvier 2009.

Les services de l'Etat nous ayant communiqué peu après les dernières prescriptions générales et particulières qui seront appliquées dans le cadre du Plan de Prévention du Risque Inondation, P.P.R.I., notre collectivité a jugé souhaitable d'introduire directement dans le projet de Plan Local d'Urbanisme les quelques modifications

à opérer dans le règlement et dans la cartographie et d'arrêter à nouveau ce document pour lui donner toute son efficacité.

Il est rappelé les raisons qui ont conduit la Commune à décider d'engager l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (P.L.U.) sur l'ensemble du territoire de la Commune des Saintes Maries de la Mer, les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation.

Il est également rappelé le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal, dans sa séance du 28 juin 2004, délibération 2004-102, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, les principales options, orientations et règles que contient le projet du P.L.U.

Roger DE MURCIA

Le 27 octobre 2008 est paru un Arrêté Préfectoral lançant l'étude des Plans de Prévention du Risque Inondation.

Nous avons travaillé avec Monsieur Michel KAUFFMANN, Chef de Service de la D.D.E. des Bouches-du-Rhône, sur les problèmes « d'inondabilité » aux Saintes Maries de la Mer.

D'un commun accord, nous avons trouvé plus judicieux d'incorporer un volet « Risques d'Inondation » le plus complet possible dans notre Plan Local d'Urbanisme d'où les modifications nécessaires et l'obligation de l'arrêter à nouveau aujourd'hui.

Je remercie toutes les personnes qui ont œuvré à l'aboutissement de ce dossier et qui ont fait un travail remarquable.

M. le Maire

Tous les maires sont agacés par les contraintes et les réglementations des services de l'Etat.

« L'inondabilité » le long du fleuve pénalise le

développement économique derrière les digues du Rhône.

Le P.L.U. des Saintes sera le premier dans le département dans lequel est intégré le P.P.R.I.

Je remercie les Services de l'Etat et les personnes qui ont contribué à l'élaboration du P.L.U.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-34 : COMPLEXE SPORTIF MARIUS AILLET. LOT N° 1 GROS ŒUVRE. AGREMENT DE SOUS TRAITANT. SARL LDT.

Rapporteur : Paul-Marie ALZAS

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-35 : COMPLEXE SPORTIF MARIUS AILLET. LOT N° 1 GROS ŒUVRE. AGREMENT DE SOUS TRAITANT. SARL MENUISERIE FERNANDEZ.

Rapporteur : Claudie BOURCIER

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-36 : COMPLEXE SPORTIF MARIUS AILLET. LOT N°1 GROS ŒUVRE. AGREMENT DE SOUS TRAITANT. SARL SOCIETE MONTELLIERAINE DE PLATRERIE.

Rapporteur : Alain MARTINEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-37 : MOTION POUR L'OUVERTURE DE LA MAISON DU PARC A GINES.

Rapporteur : M. le Maire

La Maison du Parc à Gines constitue la vitrine du Parc Naturel Régional de Camargue sur la Commune des Saintes Maries de la Mer.

Elle constitue le pendant du Mas du Pont de Rousty et du Musée Camarguais sur la Commune d'Arles et cette structure a été ouverte sans interruption depuis la création du Parc en 1970.

Notre Parc présente la particularité d'être le seul en France à ne comporter que deux communes sur son territoire et cette spécificité doit être prise en considération pour que la présence du Parc soit relayée sur chacune des deux

communes et pour garantir l'avenir de notre territoire.

La fermeture de la Maison du Parc, liée aux difficultés juridiques rencontrées dans la gestion du Parc lors des modifications structurelles issues de la mutation entre Fondation, GIP puis Syndicat Mixte a donc été mal ressentie par les administrés et mal vécue par les visiteurs de notre Commune, frustrés de voir le Parc s'éloigner des habitants et du grand public.

La réouverture de cette vitrine majeure du territoire camarguais est donc devenue une priorité incontournable à l'heure où la révision de la charte du Parc et la concertation qui lui est associée impliquent une réactivation de l'intérêt de l'existence d'un Parc en Camargue, pour la population résidente et le tourisme.

Devant les lenteurs constatées dans l'aboutissement de ce dossier, il est donc nécessaire d'affirmer l'importance de la réouverture de cette antenne du Parc, dossier qui conditionne le bon déroulement de la poursuite des travaux engagés sur la Révision de la Charte.

La Fondation du Parc ayant engagé un diagnostic technique en vue de la réouverture du site au public, document communiqué au Syndicat Mixte du Parc et aux autorités de l'Etat, aucun obstacle ne subsiste pour l'engagement des travaux et l'ouverture du site avant la saison 2009. Il est précisé que la Maison du Parc doit accueillir le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Camargue mais aussi le siège de la Fondation du Parc Naturel Régional de Camargue et une antenne de l'Office de Tourisme des Saintes Maries de la Mer.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-38 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE.

Rapporteur : M. le Maire

Le Parc Naturel Régional de Camargue a connu de nombreuses vicissitudes juridiques ces dernières années qui ont conduit à des blocages importants et préjudiciables pour la bonne gestion de notre territoire et de son patrimoine naturel exceptionnel.

Plusieurs mauvaises volontés et l'absence de dialogue ont amené les structures juridiques du Parc ayant succédé à la Fondation à être déferées devant les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat avec l'annulation des deux GIP successifs et l'impossibilité de poursuivre la gestion du Parc sous la forme de Fondation, conduisant l'Etat à imposer la création du Syndicat Mixte que nous connaissons aujourd'hui, au sein duquel la Fondation a été représentée.

Pour parachever le sauvetage du Parc de Camargue par la création du Syndicat Mixte, il est apparu nécessaire de transférer dans les formes juridiques requises, les biens appartenant à la Fondation pour le bon fonctionnement du Syndicat Mixte et de solder les litiges financiers issus de la gestion antérieure des anciennes structures dirigeantes du Parc et inhérents aux années d'incertitude juridique connues après l'abandon de la direction du Parc sous la forme de Fondation. Ce protocole d'accord devrait permettre de solder les contentieux entre la Fondation, le Syndicat Mixte et l'Etat.

André MAUGET

Monsieur le Maire, je vous remercie pour toutes les actions inlassables que vous avez menées auprès du Ministère et de la Présidence de la République pour faire aboutir ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-39 : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL. PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BX 17.

Rapporteur : M. le Maire

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-40 : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL. PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AM 127.

Rapporteur : M. le Maire

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-41 : CONCLUSION D'UN CONTRAT DE COLLECTE DES HUILES ALIMENTAIRES USAGEES AVEC LA SOCIETE ECOGRAS.

Rapporteur : Frédéric GIBERT

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-42 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE A L'ETAT. PELERINAGE DES GENS DU VOYAGE 2009.

Rapporteur : M. le Maire

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-43 : COMPLEXE SPORTIF MARIUS AILLET. LOT N° 2 CHARPENTE. AGREMENT DE SOUS TRAITANT. SAS MARGUERON.

Rapporteur : Claudie BOURCIER

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-44 : CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC ORANGE. RELAIS DE TELEPHONIE HERTZIENNE. SITE DU CENTRE DE SECOURS.

Rapporteur : Stéphan BEDOT

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-45 : DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE.

Rapporteur : M. le Maire

La Municipalité des Saintes Maries de la Mer a engagé une politique active en faveur de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance. Dans le cadre de son programme « Action sociale et éducative », notre commune a engagé par délibération N° 2008-156 du 23 octobre 2008 le projet de la construction d'une crèche en partenariat avec les organismes sociaux.

Situé entre le groupe scolaire et le complexe sportif pour la sécurité de nos enfants et pour la commodité des accès, ce projet majeur pour la vie de notre village s'est poursuivi par une concertation avec les partenaires institutionnels compétents pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

Le projet de la crèche, élaboré par le Cabinet d'Architecte Vincent Carbonnel – Claire Cros Bertrand, a été arrêté à la somme de 235.975,00 Euros HT.

Il convient que ce projet puisse être accompagné par différents partenaires tel que l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général dans le cadre des politiques sociales destinées à la Petite Enfance.

Il est donc proposé de solliciter les administrations et institutions compétentes ainsi que les organismes sociaux tels que la Caisse d'Allocations Familiales pour nous aider financièrement dans le développement de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-46 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE. ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Jean-Marie BOISSET

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-47 : APPLICATION DES RATIOS PROMUS PROMOUVABLES.

Rapporteur : Eliette SAMPIERI

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-48 : MISE EN ŒUVRE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS.

Rapporteur : M. le Maire

Le Décret N° 2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne temps dans la Fonction Publique Territoriale, permet aux agents titulaires, dès lors qu'ils sont employés de manière conti-

nue et aux agents nommés dans des emplois permanents à temps non complet, d'accumuler des droits à congés rémunérés.

Le compte épargne temps peut être alimenté dans la limite de vingt deux jours par an.

Il est alimenté par le report de jours de réduction de travail et par le report de congés annuels tels que prévus par le Décret du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt.

L'organe délibérant de la collectivité, après consultation du Comité Technique Paritaire, détermine, dans le respect de l'intérêt du service, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne temps ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent, notamment le délai de préavis que doit respecter tout agent pour bénéficier de tout ou partie du temps épargné, 5 ans avant le départ en retraite.

Une proposition de fonctionnement du compte épargne temps a été soumise pour avis au Comité Technique Paritaire en date du 10 mars 2009. Elle a été adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-49 : PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA FORET COMMUNALE 2009.

Rapporteur : Raymond FELINE

M. le Maire

Notre commune a engagé une politique active de reboisement, d'entretien et d'amélioration de la forêt communale notamment pour le secteur du Grand Radeau.

L'Office National des Forêts, partenaire de la Commune, vient de nous présenter le programme de travaux forestiers pour 2009 concernant l'entretien et l'amélioration des plantations ef-

fectuées ces dernières années.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 5.400,00 € Hors Taxe.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
Départ de Daniel ARNAUDET qui donne mandat de vote à Eric VICENTE.

2009-50 : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU AVEC LA COMMUNE DE VAUVERT.

Rapporteur : Eric VICENTE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-51 : PRISE EN CHARGE D'UNE FACTURE D'HEBERGEMENT.

Rapporteur : Jean-Pierre ALENGRIN

Avant de lire la délibération, je voudrais intervenir sur la facture pour laquelle nous allons délibérer.

Pour prendre en charge une partie de cette facture de façon légale, les services administratifs ont demandé les documents relatifs au voyage scolaire.

Ces documents m'ont été apportés, par le Directeur de l'Ecole, seulement cet après-midi, soit quelques heures avant le Conseil Municipal de ce soir.

Ils sont mis à votre disposition pour les consulter dans le bureau du Directeur Général des Services.

M. le Maire

La Commune des Saintes participe chaque année au financement du voyage scolaire proposé aux enfants de l'Ecole Primaire en prenant en charge une partie de la facture d'hébergement du séjour, le lieu de séjour étant choisi par le Directeur de l'Ecole Primaire.

Ce financement intervient en complément de la participation des parents d'élèves et du financement apporté par la coopérative scolaire.

Cette activité fort appréciée des enfants mérite un soutien actif de la part de la municipalité

qui a décidé d'accorder, après avis des commissions municipales compétentes, la somme de 3.800,00 Euros, sous réserve de la production des comptes de la coopérative scolaire et des éléments d'information relatifs aux accompagnants du voyage scolaire.

Malgré le manque de temps pour consulter les documents et le peu d'éléments fournis, nous avons, tout de même, décidé de présenter au vote cette délibération pour ne pas pénaliser les enfants.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-52 : ECLAIRAGE DU STADE DES EYZIERES. DEMANDE DE SUBVENTION A LA LIGUE DE FOOTBALL. FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR.

Rapporteur : Patrick PAC

M. le Maire

L'éclairage de ce stade permettra d'améliorer cette infrastructure pour une meilleure utilisation.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-53 : DEMANDE DE CLASSEMENT EN COMMUNE TOURISTIQUE.

Rapporteur : Nadège VERO MAUGER

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-54 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'UNION EUROPEENNE. PROGRAMME LEADER PROTECTION DU LITTORAL. CREATION DE GANIVELLES.

Rapporteur : André MAUGET

M. le Maire

Le projet « LEADER » est porté par le Pays d'Arles. L'enveloppe est répartie entre les Intercommunalités, le Pays d'Arles et les Communes.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-55 : STATION D'EPURATION PAR LAGUNAGE. ATTRIBUTION DE MISSION AU CEMAGREF.

Rapporteur : Eric VICENTE

M. le Maire

La station d'épuration a plus de 30 ans.

Nous avons réalisé de nombreux travaux d'entretien pour la maintenir aux normes.

Cette mission au CEMAGREF permettra d'appliquer la réglementation européenne beaucoup plus contraignante.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2009-56 : CREATION D'UNE CHARTE SIGNALÉTIQUE COMMUNALE. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET AU CONSEIL REGIONAL.

Rapporteur : M. le Maire

La réglementation en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes est définie par les lois du 29 décembre 1979, la loi Barnier du 02 février 1995 et son décret d'application du 24 octobre 1996.

Ces dispositions donnent la définition légale de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes visibles de la voie publique.

Il est précisé que dans les Parcs Naturels Régionaux, les publicités, enseignes et pré-enseignes sont interdites par principe mais que les Communes peuvent réglementer par l'instauration de Zones de Publicité Restreinte dites ZPR, et soumettre à autorisation préalable, l'installation de publicité, enseignes et pré-enseignes sur leur territoire.

Par délibération N° 2008-148 du 23 octobre 2008, notre Commune a engagé le principe de création d'une Zone de Publicité Restreinte sur le territoire communal, l'élaboration d'un règlement local de publicité et l'engagement avec les services de l'Etat de la procédure réglementaire nécessaire à la mise en application de ce dispositif sur le territoire communal.

En parallèle avec ce dispositif, il est apparu

nécessaire d'élaborer une charte signalétique communale destinée à la réglementation hors agglomération, en cohérence avec la charte signalétique du Parc Naturel Régional de Camargue, et destinée à assurer une identification claire de la Commune et de son territoire.

Cette charte permettra également de répondre aux demandes de nos administrés situés en dehors de l'agglomération, soucieux d'indiquer leurs commerces et leurs activités dans de bonnes conditions, mais aussi de sanctionner ceux qui agissent dans l'illégalité.

Le but de cette délibération est de lutter contre la multiplication des panneaux publicitaires inesthétiques et non conformes à la législation imposée dans le périmètre du Parc de Camargue.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-57 : CONCLUSION D'UN CONTRAT AVEC LE CREDIT AGRICOLE. DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME.

Rapporteur : Martine GONNET

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

2009-58 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHON POUR LA CELEBRATION DU 150ème ANNIVERSAIRE DE « MIREILLE ».

Rapporteur : André MAUGET

M. le Maire

Je remercie la Nation Gardiane et le Comité d'Organisation des Fêtes Saintoises qui nous aident dans ce dossier.

Le 150e anniversaire de l'œuvre de Frédéric Mistral « Mirèio » fera rayonner les Saintes et favorisera sa promotion culturelle et la mise en valeur de son patrimoine.

Hommage à Julien Durand

Il y a une personnalité historique, qui a vécu dans l'ombre et dont on ne parle jamais, que nous devons remercier infiniment pour son

action. Il s'agit de Monsieur Julien DURAND qui, par amour des traditions et de la culture provençale, a sauvé, durant la Seconde Guerre Mondiale, la statue de « Mirèio », créée par le sculpteur Marius Jean Antonin MERCIÉ.

En 1943, ferrailleur de métier à Nîmes, il dut sous la contrainte de l'armée ennemie transporter à la fonderie la statue.

Mais il s'y refusa, ne supportant pas de voir la douce et pure « Mirèio » transformée en pièce d'armement.

Au péril de sa vie, il la cacha et récupéra, durant la nuit, du cuivre et des métaux équivalant au poids de la statue qu'il transporta le lendemain à la fonderie.

L'occupant fut trompé et Mireille sauvée.

Après la guerre, la statue fut remise à sa place à la plus grande stupéfaction des Saintois.

Grâce à Monsieur DURAND, à son immense courage et à sa détermination, Mireille se dresse toujours et encore face au clocher des Saintes.

Voilà un bel hommage à la poésie de Frédéric Mistral et à la Provence.

Merci encore Monsieur Julien DURAND !

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Quartier Est – Route de Cacharel et Avenue du Docteur Cambon

Les travaux engagés en octobre dernier se poursuivent.

Les délais seront respectés.

La 4ème tranche, réalisée sur la Route de Cacharel et le Pont de la Barrachine, est programmée pour la fin de l'année.

Complexe sportif

Les travaux du complexe sportif « Marius Aillet », salle multisports et logements des gardiens, sont bien avancés par rapport au programme.

Réfection annuelle des drailles

Les travaux sont en cours et les Services Techniques s'affairent actuellement à remettre en état les drailles détériorées après un hiver particulièrement pluvieux.

Confortement des berges

Devant l'érosion provoquée par la circulation et le niveau des eaux, les berges situées entre le nouveau stade et le camping de la Brise ont été endommagées.

Des travaux de confortement seront réalisés par enrochement.

Après appel à concurrence, c'est la société Trivella qui sera chargée de cette opération.

Protection contre la mer

Les réalisations d'un épi de 200 m de long, situé à l'ouest du village sur la plage de Crin-Blanc et d'un épi en T à l'Est, face au Poste de Secours n° 2 ont débuté il y a un mois, La draille, située entre la route de Cacharel et les Martellières de la Fourcade, a été renforcée par le charroi de milliers de tonnes de rochers.

Le confortement de la Digue à la Mer, entrepris suite aux derniers coups de mer, se poursuit actuellement sur 75 mètres au droit de l'aire de stationnement des camping-cars à la Vallée des Lys.

En 2010, grâce au plan de relance de la crise économique, plus de 4 millions d'euros, octroyés à la commune par le gouvernement, seront affectés aux travaux de protection contre la mer.

Dépôts sauvages

Il est toujours regrettable de constater des actes d'incivisme, tels que le dépôt sauvage d'encom-

brants ou de végétaux sur les voies publiques, qui ne peuvent donner qu'une image négative de la commune aux Saintois et aux visiteurs.

Les services de la Police Municipale sanctionneront les contrevenants.

Crin-Blanc

La statue Crin-Blanc a fait l'objet d'actes malveillants, déversement de savonnets, de liquide vaisselle et de poissons morts dans le bassin. Plainte a été déposée à la Gendarmerie.

Dégradations de bâtiments communaux

Durant les nuits du 19 au 25 mars, plusieurs actes de dégradations et de vandalisme ont été causés :

- au Groupe Scolaire, avec vol de dossiers dans le bureau du Directeur,
- au Relais Culturel où les portes ont été fracturées,
- à l'Office du Tourisme où les cuvettes des toilettes publiques ont été saccagées.

Une plainte a été déposée à la Gendarmerie.

Des enquêtes sont en cours.

Micro-crèche associative

Le dossier évolue positivement.

Aujourd'hui, le cabinet d'architectes « Carbonnel - Cros Bertrand » a déposé plans et permis qui devraient être validés par les Services Administratifs.

Cette micro-crèche sera la première dans le département des Bouches-du-Rhône.

Défibrillateur

La municipalité a inscrit au budget la commande d'un défibrillateur.

Il s'agit d'un marché proposé par l'Union des Maires à toutes les communes.

Cet appareil, indispensable aux premiers secours, sert principalement à palier aux malaises cardiaques et à sauver des vies humaines.

Une formation sur son utilisation sera proposée

au Centre de Secours « Joël Larnaudie » par le S.D.I.S.

AOC Taureau de Camargue

Comme nous l'avions annoncé, le 19 février a été servi, à la cantine du groupe scolaire et au foyer-restaurant « la Taulejado », le premier repas confectionné avec de la viande AOC Taureau de Camargue.

Pour la circonstance, les élèves avaient décoré leur réfectoire de dessins de taureaux, de devises, de garrots...

Square Baroncelli

Le square Baroncelli abrite depuis de très nombreuses années un totem en pierre, symbole de l'union amicale du Marquis de Baroncelli avec les Indiens d'Amérique.

Cet édifice, qui a subi l'érosion du temps et des embruns, s'est considérablement dégradé avec un effritement de la pierre.

Il sera démonté pour être restauré.

« Vovo », un symbole

Après la croix des Gardians, le gardian et le taureau, les flamants roses et Crin-Blanc, un nouveau symbole de la Camargue trouvera sa place devant les Arènes. La statue du célèbre cocardier « Vovo », de la Manade Baroncelli sera réalisée en bronze à l'identique de la statue implantée à Sénas, « Camarina », triple Biou d'Or de la Manade Chauvet.

20 ans de l'Auberge de Jeunesse

Cette structure est aujourd'hui la seule et unique en Camargue à être agréée pour accueillir des scolaires et des personnes à mobilité réduite ; c'est dire son utilité pour notre commune.

Après la réfection de la toiture et des cuisines, gageons que cet établissement retrouve une seconde jeunesse malgré un contexte concurrentiel pas forcément favorable pour ce genre de concept.

Je tiens à remercier le Président et le personnel de cet établissement pour leur travail et leurs compétences.

Championnat de France de Korthals

Notre commune va accueillir la première édition d'une manifestation nationale, ouverte à tout public, organisée par le club français du Griffon d'Arrêt à poil dur Korthals, les 6 et 7 juin prochains au domaine de Pin Fourcat, en Petite Camargue.

Cette compétition d'envergure devrait accueillir près de 400 personnes et 200 griffons korthals, sur deux jours, avec les retombées touristiques et économiques que l'on imagine.

Le samedi sera consacré aux tests d'aptitude à la chasse pour jeunes chiens et le dimanche à une Nationale d'Elevage, exposition de beauté discernant le titre de champion de France au plus beau mâle et à la plus belle femelle.

Internet haut débit pour tous

Pour palier à certaines zones d'ombre et aux contraintes géographiques pour lesquelles nous sommes souvent intervenus auprès des Services de France Télécom et malgré un programme de mise en place de couverture du territoire par le Gouvernement, nous avons aujourd'hui accès à un nouveau mode de connexion Internet, un abonnement par satellite avec du haut débit sans A.D.S.L.

En effet, l'accès Internet haut débit se matérialise, aujourd'hui en France, par l'A.D.S.L. qui nécessite l'adaptation des infrastructures de télécommunications car elle est distribuée à travers les lignes téléphoniques.

A présent, la technologie satellite, longtemps réservée aux grandes entreprises, devient accessible à tous et partout.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à : Christophe OUTIER - NordNet SA

- 03.20.66.56.51 - c.outier@nordnet.fr

Activités 2008 de la Police Municipale

Le service de la Police Municipale a établi 2.159 procès verbaux pour des délits mineurs : incivisme, stationnement, infractions au code de la route...

A cela, s'ajoutent :

88 rapports pour constatations, informations, interventions

60 procès-verbaux pour ventes ambulantes, diseuses de bonne aventure, urbanisme...

13 immobilisations de véhicules

2180 mentions sur main-courante

33 recensements de chiens dangereux

162 passeports

240 cartes d'identité

131 permis de conduire

230 cartes grises

48 attestations de sortie du territoire

71 déclarations d'objets trouvés ou perdus.

Je vous informe que, désormais, les passeports biométriques seront élaborés directement par le service administratif de la Police Municipale et non plus par la Préfecture.

C'est un atout appréciable pour la commune et un gain de temps certain pour les administrés.

Camagri

La manifestation équestre a connu une nouvelle fois un énorme succès.

Lors de l'inauguration, nous avons rendu hommage à Jean-Luc Malacarne disparu en décembre dernier, en dévoilant un tableau à son image et en baptisant la carrière à son nom.

Rappelons que pour l'organisation de cette manifestation qui accueille chaque année près de 8 000 visiteurs, l'A.E.C.R.C., l'Association des Éleveurs de Chevaux de Race Camargue, a reçu 15.000 € du Conseil Général, 14.000 € de la Région et 3.000 € de notre commune, sans oublier

l'aide précieuse de nos Services Techniques sur le terrain.

Carnaval

Le carnaval a eu lieu le 15 mars dernier par un temps magnifique et parmi une foule nombreuse. Dans une ambiance festive de batailles de confettis, cow-boys, princesses, clowns et Caramentran ont défilé dans le cœur du village sur des chars minutieusement décorés.

Après l'adieu à Caramentran, parti en fumée sur la plage, l'après-midi s'est terminée en musique au Relais Culturel, dans la joie et la bonne humeur.

Je remercie les élus, le Comité d'Organisation des Fêtes Saintoises, la Maison des Jeunes, les associations et les Services Techniques pour leur dévouement et leur précieuse participation à la préparation, à l'organisation et au succès de cette fête traditionnelle.

Bruno ROUX et les Sauveteurs en Mer à l'honneur

C'est lors de la dernière assemblée générale de la SNSM qu'ont été honorés plusieurs de nos concitoyens bénévoles pour leurs actions ou contributions aux actes de sauvetage en mer. Ainsi :

a été remerciée Céline GRIMALDY

ont été félicités Alain PERNAT, Mickaël PEREZ et René-Marc MAIRE

ont reçu le diplôme d'honneur Denis LYONNET, Lionel GUARDADA et Charles BEYSSIER ont reçu la médaille de bronze Jean-Marc PRE-SUTTO et Pierre FUZERE

a reçu l'insigne d'honneur Roger ZIMMERMANN

ont reçu la médaille d'argent Alain ALBECQ et Bruno ROUX.

Au nom du Ministre Jean-Louis BORLOO, Bruno ROUX a également reçu, des mains de

Roger DE MURCIA, 1er Adjoint au Maire, la décoration de Chevalier dans l'Ordre du Mérite Maritime.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, j'adresse à tous mes très chaleureuses félicitations.

Rénovation de l'église

La façade sud et le chevet de notre église Notre-Dame-de-la-Mer seront prochainement restaurés.

Après avis favorable du Comité de l'Administration Régionale, Monsieur le Préfet de la Région PACA, Michel SAPPIN a inscrit cette opération au programme 2009-2010.

L'Etat attribuera une subvention de 164.000 € sur les 410.000 € du coût total de l'opération.

Gitanes, diseuses de bonne aventure

Aux Saintes, les gens du voyage ont toujours été accueillis avec dignité et respect.

Depuis quelques années, le nombre de diseuses de bonne aventure s'est multiplié, engendrant un véritable commerce et des abus.

De nombreux Saintois, commerçants, visiteurs et touristes se sont plaints de ces pratiques sur la voie publique et des tensions qui en découlent. L'arrêté municipal en vigueur depuis 4 ans et renouvelé chaque année a fait réagir l'ensemble des médias, presse écrite, radio et audiovisuel.

Cette campagne médiatique m'a permis de justifier les raisons de cet arrêté municipal.

Pour limiter et réguler ces actes, il est toléré, à ce jour, un groupe de 4 à 6 diseuses de bonne aventure uniquement sur 3 points différents du centre du village pour éviter une concentration importante dans un seul secteur apportant des nuisances.

J'ai reçu de nombreux témoignages de soutien et notamment ceux d'associations de gens du voyage qui considèrent ces pratiques néfastes et

préjudiciables à la communauté gitane.

Festival de la Camargue et du Delta du Rhône

La 6ème édition du Festival de la Camargue et du delta du Rhône, dont nous sommes partenaires depuis sa création, se déroulera du 1er au 6 mai. Comme de coutume, la commune propose de nombreuses activités et manifestations, promenades en bateau, en petit train, à pied, à cheval, avec quelques nouveautés tel que le « raid des phares », circuit de 55 km en VTT depuis Port-Saint-Louis jusqu'aux Saintes en passant par les trois phares situés sur la digue à la mer. Pour la première fois, la conférence de presse de cette manifestation d'envergure, qui a attiré 22.000 visiteurs l'an dernier, ne se déroulera pas à Port-Saint-Louis-du-Rhône, ville organisatrice, mais aux Saintes, le 15 avril à 10 h au Parc Ornithologique du Pont de Gau.

L'effet d'une bombe

La proposition de loi relative au port obligatoire d'une bombe pour tout cavalier fait des vagues. Proposée par Jacques MYARD, Député des Yvelines, elle a pour but de renforcer la sécurité et de limiter les blessures accidentelles. Totalement incompatible avec notre identité et par respect pour nos traditions camarguaises et provençales, sans pour autant négliger les règles de sécurité, je me devais de réagir.

En tant que Maire, Conseiller Général et ancien parlementaire, je suis intervenu, par courrier, auprès du Président de la République, Nicolas SARKOZY, du Président de l'Assemblée Nationale, Bernard ACCOYER, du Président du Groupe U.M.P. de l'Assemblée Nationale, Jean-François COPÉ et du Député Jacques MYARD, leur faisant part de mon opposition à cette proposition de loi, ne correspondant pas aux traditions de la Camargue où l'équitation

n'est pas un sport de compétition mais un loisir et avant tout un mode de vie.

Monsieur MYARD m'a répondu en ces termes « ...mon but n'est naturellement en aucun cas de nuire aux traditions locales et j'ai conscience que le cas de la Camargue doit être examiné au vu de cette richesse... Je me tiens à votre disposition pour que nous puissions chercher ensemble des solutions pour permettre la sauvegarde pleine et entière de cette tradition équestre tout en assurant la même exigence de sécurité que partout en France... »

Il est, en effet, inconcevable d'imaginer un gardian défilant avec une bombe et encore moins avec une Arlésienne en croupe coiffée de la même façon.

Je resterai vigilant à ce que notre identité ne soit pas bafouée.

Mission

La Camargue constitue un enjeu majeur pour l'Europe et la France en raison de son patrimoine naturel écologique exceptionnel.

La gestion du trait de côte en Camargue fait l'objet d'une préoccupation constante des pouvoirs publics.

Le littoral, essentiellement sableux, est soumis à un phénomène d'érosion d'origine marine qui peut être important dans certaines zones.

Ce phénomène devrait s'accroître avec l'impact du changement climatique sur le niveau des mers.

Aussi, pour disposer d'éléments de connaissance du risque d'érosion marine en Camargue et dans les zones côtières, la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, Madame Chantal JOUANNO, et le Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du Territoire, Monsieur Hubert FALCO, m'ont fait l'honneur de me confier une mission qui sera composée de trois volets :

Un volet consacré à la connaissance de ce phénomène sur le littoral, en procédant au recensement et à l'analyse de toutes les études et tous les travaux de recherche qui ont été conduits au cours des 15 dernières années.

Un volet consacré à l'évaluation des différentes réponses, apportées face à ce phénomène, d'ordre réglementaire, plans de prévention des risques liés à la mer et atlas des zones inondables, ou d'ordre physique, construction d'ouvrages de défense contre la mer, opérations de rechargement des plages en sable.

Un volet plus prospectif consacré à l'examen des solutions qui n'ont pas encore été mises en œuvre.

Avec le soutien des services de l'Etat, en région et dans les départements, et de l'administration centrale du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, ce travail devra associer l'ensemble des collectivités territoriales situées dans le secteur, Conseil Régional, Conseil Général, communes, établissements publics de coopération inter-communale et d'autres acteurs concernés par le sujet, Parc Naturel Régional de Camargue, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, les Salins du Midi, les organisations non gouvernementales.

Canton-Commune Camargue

Subventions obtenues au 20 mars 2009

Migrateurs Rhône Méditerranée

Amélioration du recrutement en civelles dans le Vaccarès, mise en place d'un plan de gestion de l'anguille sur le marais d'eau douce le Vigueirat et fonctionnement de l'association

35.635,00 €

Promotion du territoire

Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles

33.750,00 €

Associations

Festival de la Camargue et du Delta du Rhône	4000,00 €
Association des Éleveurs de Chevaux de Race Camargue	14.000,00 €
Organisme Départemental de la Course Camarguaise	10.000,00 €
Aide aux agriculteurs	
Aide à l'installation des jeunes agriculteurs	35.000,00 €

Environnement

Domaine du Mas de la Cure - hydraulique	40.000,00 €
Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel de Camargue : Sites du Belugue et du Fangassier	20.000,00 €
Château d'Avignon	200.000,00 €
Tous les travaux d'aménagement des digues du Rhône et de la Mer sont subventionnés à hauteur de 25% par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône	
Réparations d'importants dégâts sur plusieurs ouvrages maritimes de protection au droit du village	112.500,00 €
Acquisition de 18 hectares en bordure de l'Étang de Consecanière	130.000,00 €

Tour de Table

Jean-Marie BOISSET

Je voudrais vous apporter une information d'ordre religieux. Cette année, c'est le 600ème anniversaire de la naissance du Roi René d'Anjou,

Comte de Provence.

C'est en 1448 que le Roi René fit procéder à des fouilles dans l'Eglise « Notre Dame » où furent découvertes les reliques de Sainte Marie Jacobé, Sainte Marie Salomé et Sara.

Grâce à son intérêt pour ce petit village de pêcheurs et sa précieuse initiative, les reliques des Saintes reposent, depuis, dans des Châsses installées dans la Chapelle Haute et celles de Sara dans la Crypte.

En l'honneur de cet homme qui fit de notre village un lieu de foi et de pèlerinage, et à l'occasion de cet événement exceptionnel, une exposition « Les Saintes Marie et le Roi René » sera organisée dans le Maine et Loire, au Château d'Angers et au Château de Montrou à Feneu.

M. le Maire

J'ai demandé au service de la communication de rédiger un article sur le sujet pour la prochaine revue municipale.

Roger DE MURCIA

La commune a fait de gros efforts pour l'alimentation en eau potable des mas isolés.

Un problème persiste toujours pour alimenter le secteur du Nord et du Sud d'Eymini et du Mas de Ventabren.

M. le Maire

Nous avons interrogé le SYMADREM, pour le passage du réseau le long de la digue, et VEO-LIA, fermier de la commune, pour alimenter en eau potable ces mas.

À ce jour, le coût des travaux est considérable car les mas sont situés à près de 5 km du point d'alimentation en eau le plus proche.

André MAUGET

Nous pourrions solliciter le fonds pour alimentation en eau potable des habitations rurales.

M. le Maire

Merci de le rappeler, André. En effet, une aide

financière permettrait de réduire la facture des travaux.

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur travail et lève la séance.

Toutes les délibérations sont affichées et consultables en Mairie



Fête de la Maintenance

La traditionnelle fête de la Maintenance honore cette année Armand ESPELLEY, un Santen qui fut baile-gardian de la manade Fanfonne Guillierme. Armand, Marcelle et leur famille ont assisté, comme de très nombreux spectateurs, au concours de ferrades sur la plage Est, remporté par la manade RAYNAUD. Puis, après l'abrivado, Armand a reçu, des mains du Maire et des élus, le diplôme de citoyen d'honneur et la médaille de la Ville. A cette occasion également, Marcel RAYNAUD, manadier du Grand Radeau, a reçu un présent à l'occasion de ses 82 ans.



La Nation Gardiane



Ferrade sur la plage

Le Caitaine Guy CHAPTAL mène le cortège de la Nation Gardiane des Saintes à la mer, où aura lieu la ferrade.



Vie au village



Groupe Marquis de Baroncelli



Vie au village

Gros succès pour le 2^e marché aux fleurs

La seconde édition du marché aux fleurs a bénéficié d'un temps idéal. La place des Gitans s'est transformée en jardin géant avec des fleurs, des plantes, des arbustes et des arbres de toutes sortes. Le Maire, Claudie Bourcier, conseillère municipale déléguée aux espaces verts et au fleurissement, et les élus sont venus saluer les exposants le matin avant de laisser place aux nombreux visiteurs et jardiniers amateurs. La Municipalité remercie les citoyens qui, par leurs efforts de fleurissements, donne une image agréable et colorée de notre village.



Réunions dans les hameaux

Le Conseil Municipal a rencontré les habitants des hameaux de Méjanes, Pioch Badet, Pin Fourcat, d'Astouin et des Cabanes de Cambon... Dans une ambiance chaleureuse et conviviale ont eu lieu des échanges où ont été abordés les bilans de l'année écoulée et les projets à venir. Le pot de l'amitié a clôturé la soirée.



Pioch Badet



Cabanes de Cambon



Pin Fourcat



Méjanes

Vie au village

Un magnifique carnaval sous le soleil

Les enfants ont bénéficié d'un temps idéal pour le carnaval. Soleil et chaleur ont incité la population et les nombreux visiteurs à suivre les chars dans le village, au son de la fanfare, dans une ambiance joyeuse et festive. Les élus, la Maison des Jeunes, les associations et les parents d'élèves ont préparé cette fête avec soin. Les chars mis à disposition par la Municipalité ont transporté les supers-héros, les cow-boys, les princesses et les clowns tandis que le char des services techniques rendait hommage à la corrida. Après l'embrasement de Caramentran, le Relais a accueilli les enfants pour un goûter musical et un lâcher de ballons.



Vie au village



Vie au village



Préparation du Pèlerinage de mai

La réunion de sécurité a rassemblé en mairie les élus, les services de l'Etat, la sous-préfecture, les forces de l'ordre, gendarmerie et police municipale, les aumôneries, l'office de tourisme, la SEMIS, l'association des Amis des Gitans, des représentants d'EDF, de la DDE, les sapeurs-pompiers, les médecins...



Réunion de sécurité avant le pèlerinage



Pèlerinage

Cette année, le pèlerinage coïncidait avec le long week-end de l'Ascension. Le record d'affluence a été battu le dimanche. Néanmoins, les processions se sont déroulées sans encombre et aucun incident majeur n'est venu perturber ces moments de ferveur.



L'affluence, visible de très loin

La remontée des châsses



Procession des Saintes Maries



Pèlerinage de mai



Sara



Le vannier



Fidèle au souvenir des vieilles roulottes qui rejoignaient autrefois les Saintes pour le pèlerinage, Serge Borrás est venu en attelage depuis Mus dans le Gard. La verdine, fabriquée par ses soins, était tirée par un magnifique percheron.



Les sanisettes, un effort important de la Municipalité

Actes de vandalisme et dégâts

Il est malheureusement triste de déplorer à cette occasion l'incivisme de certains : bornes arrachées, grillage du camping découpé...





Journée Baroncellienne

Le 26 mai, la Municipalité a rendu hommage au Marquis de Baroncelli, fondateur de la Nacioun Gardiano, à travers une journée qui lui est consacrée. Autour de la famille Aubanel et de ses gardians, les élus, Gens de Bouvine, Mainteneurs, Arlésiennes, Gens du voyage, cavaliers et amis se sont recueillis avant le dépôt de gerbes et l'apéritif à la Cabane du Simbèu.



M. Laurent Ayme



À cette occasion, Marcel Taillet, collectionneur bien connu au village, a tenu à offrir à la famille Aubanel une série d'une trentaine de photos originales retraçant le mariage d'Henry Aubanel avec Riquette, la fille du Marquis de Baroncelli. Un cadeau que Pierre Aubanel a reçu avec beaucoup d'émotion.





Un bureau de Poste modernisé

Nouvelle signalétique, mobilier moderne, couleurs dynamiques, espaces clairs et propices au bien-être du public... Le nouveau bureau de Poste a été inauguré en présence du directeur de l'Enseigne La Poste des Bouches-du-Rhône, M. Dominique BORGEAIS, de l'ensemble du personnel, des élus et représentants de la commune. La refonte complète de cet espace a représenté un investissement de plus de 134 000 euros pour l'Etat et la Direction de l'Enseigne La Poste des Bouches-du-Rhône. Au niveau local, ce plan s'accompagne d'un volet social avec la création

de nouveaux métiers, l'amélioration des parcours de carrière et des conditions de travail. Dans le souci permanent du maintien du service public, la Municipalité souhaite que la restructuration de l'établissement réponde parfaitement aux attentes et aux besoins des Saintois et des nombreux visiteurs en période estivale.

L'Auberge de Jeunesse a 20 ans

Créée en 1982, mais réellement fonctionnelle en 1989, dans l'ancienne école de Pioch-Badet mise à disposition par la commune, l'Auberge de Jeunesse est aujourd'hui la seule structure en Camargue agréementée Jeunesse et Sport et Education Nationale. Dirigée par M. René BOULLAND, elle peut accueillir des individuels, des sportifs, des scolaires et des personnes à mobilité réduite dans le respect des normes exigées.



Le Président et le personnel

6^e Festival de la Camargue et du delta du Rhône

Cette année, et pour la première fois depuis sa création, la conférence de presse du Festival n'a pas eu lieu à Port-Saint-Louis-du-Rhône, ville organisatrice, mais aux Saintes, ville partenaire des premières heures. L'association du Festival a souhaité mettre à l'honneur la commune qui, depuis le début de l'aventure, lui apporte son soutien financier et événementiel. Au parc ornithologique, Jean-Paul GAY, président-fondateur du Festival, a exposé les grandes lignes du programme avant de laisser la parole à René LAMOUROUX, directeur du parc, Jean-Marc CHARRIER, maire et conseiller général de Port-Saint-Louis, Jean-Yves PLANELL, adjoint au maire d'Arles, René RAIMONDI, maire de Fos-sur-Mer et vice-président d'Ouest-Provence, et Roland CHASSAIN, maire et conseiller général des Saintes. L'édition 2009 a été d'un grand cru et les animations saintoises ont connu un vif succès.



Lors de la traditionnelle soirée festive au Relais, Jean-Paul GAY, président-fondateur du Festival s'est vu remettre le diplôme de citoyen d'honneur et la médaille de la Ville par M. le Maire, pour son dévouement à la Camargue et son investissement dans cette manifestation d'envergure.



Présentation du programme taurin 2009

Le Relais culturel a accueilli les acteurs de la Bouvine saintoise pour les récompenses de la saison 2008 et la présentation de la *tempourado* 2009. La Municipalité et le COFS ont remis diplômes, coupes et trophées aux manades SAUMADE, des BAUMELLES, FABRE-MAILHAN, RICARD, AUBANEL, PANTAI, RAYNAUD, LILON, CAVALLINI, ESPELLEY-BLANC et aux raseteurs, Mickaël MATRAY, Bastien FOUR, Anthony AYME, Icham OUFDIL, Loïc ALARCON et Adrien PETIT DE GRANVILLE. Pour la tauromachie espagnole : Jeffrey CIGLAR alias SANTI MARIO. Coup de cœur aux portiers des arènes, Denis et Serge.

Puis le programme taurin a été dévoilé. Par Marc JALABERT pour la partie espagnole et par Thierry FERRAND pour la partie camarguaise.



La Santenco

Le traditionnel lâcher de faisans pour les seniors a eu lieu au Grand Radeau. L'apéritif puis le repas, concocté par Michel SAMPIERI, a régalé nos chasseurs, toujours fines gâchettes... Nous remercions l'association et son président Christian MASSEBIEAU.



Ernestine VILLEVIEILLE

Ernestine VILLEVIEILLE nous a quittés le 6 décembre dernier à l'âge de 95 ans. Véritable figure du village, elle fut pendant plusieurs années la directrice de l'école primaire. Ils sont très nombreux, les Sain-tois à avoir usé le fond de leurs culottes sur les bancs de ses classes...



Remise des prix des courses de taù « Marcel Mailhan »

La cérémonie de remise des prix de la 26ème édition des courses de taù « Marcel Mailhan » a eu lieu au Relais Culturel. Manadiers, gardians, raseurs, tout le petit monde de la bouvine était réuni pour applaudir les vainqueurs à savoir les manades SALIERENNE - catégorie des 3 ans, L'ILON - catégorie des 4 ans et LA GALERE - catégorie des 5 ans. Côté raseurs, Hicham OUFDIL a été sacré meilleur animateur.



Manadiers, gardians et raseurs récompensés

Sainte-Barbe

Les sapeurs-pompiers du centre de secours « Joël Larnaudie » ont fêté leur sainte patronne en présence du docteur Roger DE MURCIA, 1er adjoint au Maire, d'Alain MARTINEZ, adjoint délégué et ancien capitaine, du Colonel VERGER et du Major JEANJEAN. Après le dépôt de gerbes, il a été procédé à la promotion des sapeurs-pompiers.



Téléthon

Les Saintes-Maries ont participé à l'édition 2008 du Téléthon à Nîmes où elles ont été les dignes représentantes de la Camargue. Les Arlésiennes du groupe Marquis de Baroncelli ont joué les ambassadrices, durant cette soirée devant les arènes, aidées par des membres du Comité des Fêtes, de l'Office de Tourisme, de la SEMIS et de nombreux bénévoles.



Raymond FELINE et Martine GONNET se sont investis pour le Téléthon

Vide-grenier

Le vide-grenier, organisé par la Municipalité, a connu un vif succès. La manifestation sera reconduite sur la place des Gitans, le 27 septembre, à l'attention des enfants et des associations, et le 11 octobre, pour les résidents de la commune.

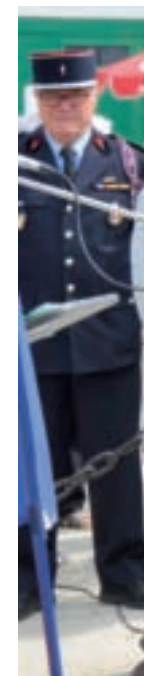
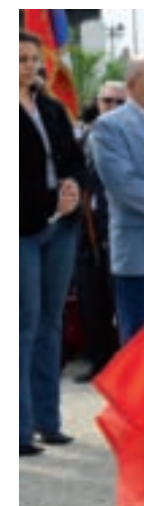


Cérémonies du 8 mai

Les cérémonies de célébrations de la Victoire et de la Libération ont eu lieu traditionnellement le 8 mai en présence des élus et des corps constitués. Le groupe Marquis de Baroncelli a assisté aux dépôts de gerbes et aux décorations militaires remises par M. Jacques EYNAUD, président de l'UNC. Après le recueillement à la stèle Gilbert LE ROY, sur la plage Est, et l'abrivado, un pot de l'amitié a clôturé cette journée.



Le Président Jacques EYNAUD





Le groupe Marquis de Baroncelli a chanté la Marseillaise



Honneur à Gilbert LE ROY



Les nouveaux médaillés du 8 mai



Dépôt de gerbe
sur le tombeau du Général
Challe



Visite de la famille Cartagena

A l'occasion de la fêra Pascale d'Arles, la famille de Ginès CARTAGENA, l'illustre rejonéador trop tôt disparu, est venue passer quelques jours en Camargue. Stéphanie et ses trois fils, Ginès, Lorenzo et Andrès, ont été reçus par le Maire, le Club Taurin RICARD, Luc JALABERT et les élus. Avec leurs amis Saintois, ils ont évoqué avec beaucoup de nostalgie l'époque glorieuse où Ginès venait enflammer les arènes de la station.

Une plaque posée il y a plusieurs années sur le mur des arènes rappelle d'ailleurs ce grand personnage de la tauromachie espagnole.



Stéphanie, Ginès, Lorenzo et Andrès



Conseil Général 13: une carte pour le car !

Pour la rentrée scolaire 2009-2010, et dès le 14 septembre, les scolaires devront se munir de la carte « Ticketreize » ou d'une attestation provisoire pour prendre le car. Renseignements en mairie.

Le bio à l'école

La viande de taureau Camargue labellisée AOC a fait son entrée dans les menus de la cantine scolaire, pour le plus grand plaisir de nos petits Camarguais.



Raid des Sables

Malgré un temps peu favorable, la deuxième édition du Raid des Sables, au profit de la station saintoise de la SNSM a connu un franc succès. 80 équipes de deux concurrents ont bravé la pluie pour parcourir le territoire à pied, en VTT ou en canoë. Bravo à tous les participants et mention spéciale aux deux représentants de l'Office de Tourisme saintois ! Coup de chapeau également aux organisateurs et aux bénévoles qui ont contribué au succès de la journée.



Béatrix et Rachel,
de l'Office de Tourisme



Démoustication

Entre Perpignan et Marseille, chaque année, l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen - l'EID - procède à une démoustication par avions, mais aussi quads, engins amphibies, 4X4 et pompes à dos. Ils traquent principalement deux espèces sur la cinquantaine que l'on rencontre dans l'espace méditerranéen français, l'aedes caspius et l'aedes detritus, très abondant dans nos zones humides littorales. Les larves sont visées mais la pluie et le vent contribuent aux éclosions massives. Depuis deux ans, le Temephos, substance active biocide, a été retiré du marché et remplacé par le **BTI, produit d'origine biologique que les larves ingèrent**. Pour ce qui est de notre commune, un arrêté a été pris le 5 février dernier pour entreprendre, du 9 février au 18 décembre 2009 de nouvelles actions de démoustication à Brasinvert en Petite Camargue, haut-lieu de ponte de ces insectes. Une étude d'impact, à la demande du Parc naturel régional de Camargue, a été aussi réalisée pour le suivi et pour mener à bien cette lutte qui touche à la santé publique.



Soutien à l'économie locale : Convention signée avec l'Etat

Dans le cadre du plan de relance pour l'économie, le sous-préfet d'Arles, M. Jacques SIMONNET, a signé en mairie une convention qui permettra à la commune de bénéficier du Fonds de Compensation pour la T.V.A. (FCTVA) dès 2009 sur les dépenses réalisées en 2008. La moyenne de référence des Saintes pour ces quatre années s'élève à 3 177 039 €. La commune s'engageant à accroître ses dépenses d'investissement en 2009, le conseil municipal a décidé d'inscrire aux budgets principal, eau et assainissement un total de 9 189 797 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 289 % par rapport au montant de référence.



Championnat de France de Korthals

C'était une première aux Saintes-Maries. La commune a accueilli la 31^e exposition nationale d'élevage 2009 des griffons Korthals, jumelée avec un TAN, Brevet de rapport à l'eau, Concours de rapport à terre et un Field-trail d'initiation. Les épreuves se sont déroulées les 6 et 7 juin à la Compagnie Industrielle et Agricole du Midi, au domaine de Pin Fourcat. Devant un public nombreux, ce sont près de 200 griffons Korthals qui ont évolué sur les deux jours. Les tests d'aptitude à la chasse pour jeunes chiens et l'exposition de beauté décernant le titre de Champion de France au plus beau mâle et à la plus belle femelle ont été très appréciés. Nous remercions les organisateurs pour leur belle initiative.



150^e anniversaire de la parution de Mirèio

L'année 2009 sera marquée par la commémoration de la parution en 1859 du chef d'œuvre de Frédéric Mistral, *Mirèio*, poème lyrique de douze chants dont Charles Gounod fera un opéra quatre ans plus tard. La traditionnelle Fêsto Viegginenco aura un éclat tout particulier les 24 et 25 juillet prochains car il sera bien entendu rendu hommage à l'héroïne du Maître de Maillane, *Mirèio*, mais aussi à toutes celles qui perpétuent les valeurs qu'elle incarne.



Cliché P. Beau - Avignon

Stes-Maries de la Mer (En Camargue) — Souvenir de l'Inauguration, Place MISTRAL
de la Statue de MIREILLE (par MENCIE) - 26 Septembre 1920 — Les Discours.

Nous remercions M. Marcel TAILLET pour les photos qu'il a mises à notre disposition

Partenariat avec Radio Camargue

Les auditeurs de Radio Camargue vont vivre au rythme des Saintes-Maries-de-la-Mer jusqu'au 15 septembre. En effet, un partenariat a été signé avec la SEMIS et l'Office de Tourisme. Deux heures d'antenne quotidienne sont consacrées à la découverte de notre culture, de notre patrimoine, de nos traditions, festivités et animations, à travers des reportages, annonces, interviews, idées de sorties diffusés dans la station. Une convention a été signée au Relais en présence de M. CHASSAIN, président de la SEMIS, de M. LAURENT, directeur, de M. FABI, directeur de l'office de tourisme, de M. KHIEM TRAN DINH, président de la radio et de Mme FERNANDEZ, directrice. Alors tous à l'écoute de Radio Camargue sur le 94.6 FM !



Mise en place d'une zone bleue

Pour permettre le stationnement des habitants des Saintes résidant en dehors du village et faciliter l'accès aux commerces, des zones de stationnements non payantes dites « zone bleue » ont été instaurées aux emplacements suivants :

- Avenue Léon Gambetta, côté Poste,
- Avenue Van Gogh, face à l'Office de Tourisme,
- Rue de la République, côté impair de la chaussée.

Les disques de stationnements gratuits sont à votre disposition à la Mairie, à l'Office du Tourisme et au poste de Police.



Sortie de fin d'année scolaire pour les enfants des classes maternelles au Parc Ornithologique



Merci à la famille LAMOUREUX, à Nadège VERO-MAUGER et aux enseignants

Fleurissement de la place Mireille



Achat de nouveaux véhicules



Remorque pour containers



Nouvelle arroseuse

Hier

Année 1930 : la mer frappe aux portes du village...



80 ans de lutte inc

Aujourd'hui

Année 2009 : une protection assurée, des plages retrouvées



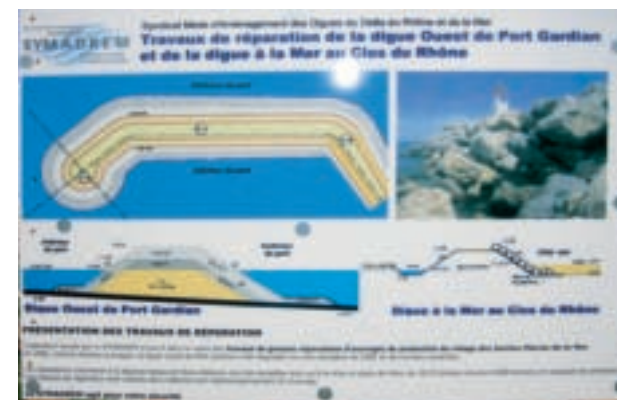
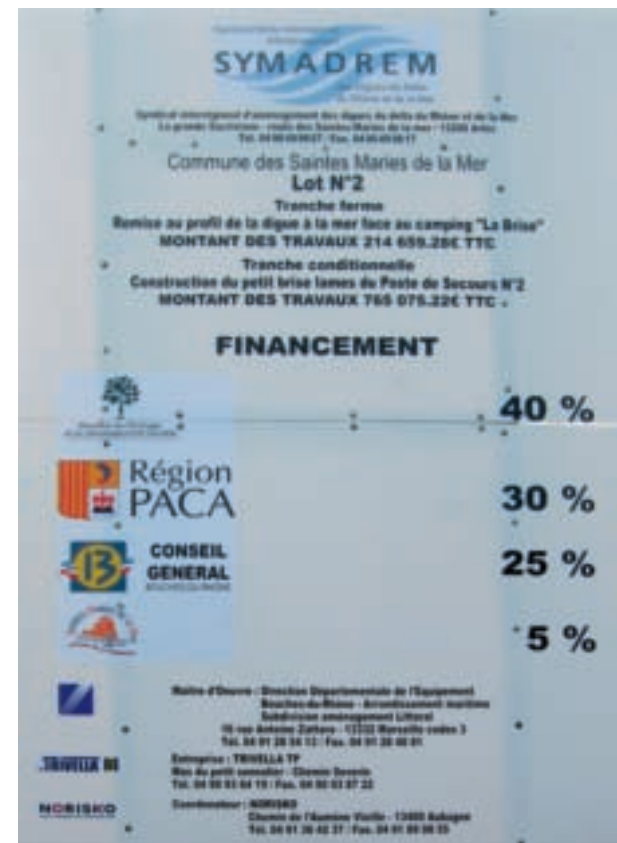
sante contre la mer

Travaux

Aide des collectivités



L'Etat, Le Conseil Général et le Conseil Régional participent au financement des travaux de protection des crues du Rhône contre l'érosion de notre littoral



Protection contre l'érosion marine

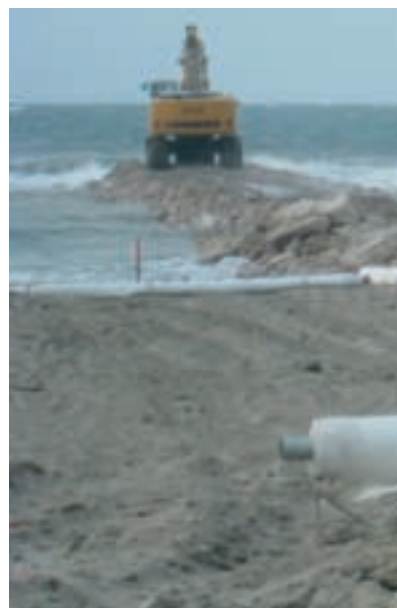
Depuis la création des premières digues en 1860, les Saintois n'ont cessé de repousser la mer. Aujourd'hui, notre village est une véritable expérimentation à échelle réelle de la lutte contre l'érosion du littoral. Les travaux réalisés ces dernières années, que ce soit l'installation des ganivelles, les enrochements, la construction des épis et brise-lames ou la plage de galets, programme expérimenté en partenariat avec l'Europe qui s'avère très positif à ce jour, ont permis d'intercepter le transit sédimentaire et de récupérer peu à peu les plages.

La nouvelle tranche de travaux a été inaugurée le 10 juin. C'est une étape supplémentaire dans le vaste programme « Invariants » engagé depuis 1995, aux côtés du SYMADREM – Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer.

Nous remercions l'Etat, le Département, la Région qui assurent avec la Commune le financement de ces opérations, le maître d'œuvre le SYMADREM et les entreprises.

Mais la lutte contre l'érosion est loin d'être terminée. Des études ont été réalisées pour les prochains travaux programmés à l'automne à l'ouest et à l'est du village. Conjointement, les études de décorsetage du Petit Rhône sont actuellement menées par le SYMADREM. Ces initiatives rentrent en cohérence avec la mission sur la gestion du trait de côte en Camargue qui a été confiée au Maire, M. Roland CHASSAIN, par Mme Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, et M. Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire.

Digues Ouest, Crin Blanc, Les Launes



Un ouvrage de protection de 180 mètres



Digues Est poste n° 2 Camping de la Brise



Pose du géotextile pour une meilleure assise de l'enrochement



Une plage retrouvée

Inauguration des travaux



Monsieur Jacques GUILLOT, responsable technique, commente les aménagements réalisés.



Mesdames et Messieurs les Elus, Monsieur Le Sous-Préfet d'Arles, le Maire d'Arles, Président du Symadrem, le personnel du Symadrem, les représentants des Services Maritimes étaient présents à l'inauguration des travaux des digues.



Monsieur Jacques SIMONNET, Sous-Préfet d'Arles, remercie les entreprises pour leur travail ainsi que la Municipalité pour les efforts réalisés pour les travaux de protection.



22.04.09 : Chantal JOUANNO et Hubert FALCO ont confié une mission à Monsieur Roland CHASSAIN sur la gestion du trait de côte en Camargue



Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, et Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire, ont confié à Monsieur Roland CHASSAIN, maire des Saintes-Marie-de-la-mer, une mission sur la gestion du trait de côte en Camargue.

« Le phénomène d'érosion marine qui devrait s'accroître avec l'impact du changement climatique fait l'objet d'une préoccupation constante des pouvoirs publics. Il nous paraît aujourd'hui nécessaire de procéder à une évaluation pré-

cise de la gestion du trait de côte en Camargue et nous avons souhaité en conséquence confier une mission de réflexion à un élu d'expérience particulièrement impliqué sur cette question, une mission qui bien entendu devra se faire en étroite concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées. »

Cette mission, prévue sur six mois, aura trois objectifs :

- un recensement de la connaissance du phénomène d'érosion sur le littoral de Camargue ;
- une évaluation des différentes réponses apportées face à ce phénomène ;
- un examen des solutions qui n'ont pas encore été mises en oeuvre.

« Nous attendons beaucoup de l'analyse de Monsieur Roland CHASSAIN qui contribuera à notre réflexion pour la définition de notre stratégie en matière de prévention des risques littoraux. »

Drailles



La Municipalité a procédé à la réfection de la quasi-totalité des drailles. Coût de l'opération: 265.708 e TTC.

La draille du Grand Radeau a été remise en état de la route départementale D38 jusqu'à la mer.



Draille du Grand Radeau

Cet hiver la Commune s'est trouvée dans l'obligation de reconstituer la digue de protection nord du village situé entre Cacharel et la Mer.

Aujourd'hui, cette digue permet, en cas de débordement des étangs du Malagroy, des Impériaux et du Vaccarès, par fort vent du nord, d'empêcher la pénétration des eaux dans le canal qui pourrait provoquer l'inondation de certains secteurs du village.

Cet espace permettra le stockage des matériaux en cas de rupture de la digue à la mer en offrant un accès sécurisé à la plage Est.



Étang des Impériaux



Berges érodées



Matériau utilisé



Digue de protection de la zone urbanisée

Complexe sportif

Les travaux de réalisation du Complexe Sportif « Marius Aillet » se poursuivent avec un suivi des élus et de la commission extra municipale. Des réunions sont programmées régulièrement entre les entreprises, les Services Techniques et Administratifs de la Commune.



Maison des gardiens



Dalle du complexe



Chargement en lamellé collé



Les premiers murs s'élèvent

Travaux



Le pignon du complexe



Montage de la charpente



Panneaux d'isolation acoustique



Elément de la charpente



Vue intérieure : la grande salle



Climatisation et ventilation mécanique

Éclairage

La Place des Gitans fait peau neuve avec un nouvel éclairage réalisé par l'entreprise ETDE qui permettra un meilleur déroulement des nombreuses festivités et des concours de boules nocturnes. Les bornes électriques de la place ont été mises aux normes pour les commerces alimentaires du marché. Cout total de l'opération: 97.975 euros TTC.



Travaux

Tranche 3

Les travaux du quartier Est Route d'Arles, Avenue du Docteur Cambon sont presque terminés.



Avenue du Docteur Cambon, avant



Route de Cacharel, avant





Création d'un rond-point



Route de Cacharel après travaux



Plantation d'arbres



Passage piétons pour mal-voyants

Nouvelle signalétique



Visite des campings

Le jour du Conseil d'Administration de la S.E.M.I.S., les Elus et Administrateurs ont visité les campings de la Brise et du Clos du Rhône, découvrant les nouveaux aménagements effectués pour un meilleur accueil des campeurs.



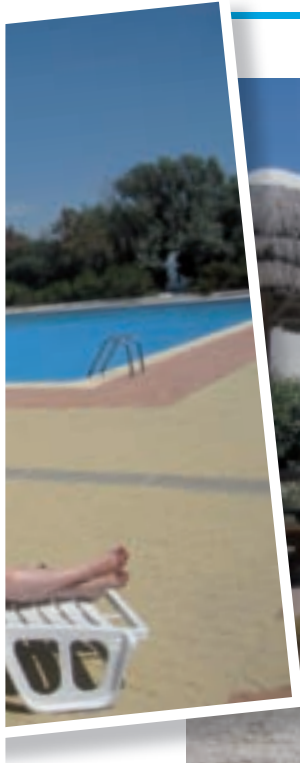
Entrée de la Porte-Plage



La piscine



Les bengali



Jeux de boules



Lodge



Des mobil-homes grand confort... V.I.P.

BLOC-NOTES

■ MAIRIE

Heures d'ouverture au public
9h à 12h15 & 14h à 17h30
samedi de 9h à 12h Fax

• Bibliothèque	04 90 97 76 60
• Déchetterie	06 17 67 30 00
• Foyer Repas	04 90 97 99 29
• Maison des Jeunes	04 90 97 85 82
• Police Municipale	04 90 97 89 50
• Services Techniques – Voirie	04 90 97 83 82

■ GROUPE SCOLAIRE

• Cantine	04 90 97 95 43
• Garderie	04 90 97 78 09
• Ecole Maternelle	04 90 97 89 48
• Ecole Primaire	04 90 97 89 47

■ S.E.M.I.S.

• Camping de la Brise***	04 90 97 84 67
• Camping du Clos du Rhône ****	04 90 97 85 99
• Capitainerie de Port Gardian	04 90 97 85 87
• Office du Tourisme	04 90 97 82 55
• Relais Culturel	04 90 97 87 60
• Services Administratifs	04 90 97 88 77

■ SERVICES DIVERS

• Bac du Sauvage	04 90 97 80 33
• Centre de Secours	18 ou 04 90 97 89 91
• Centre d'Information de Ginès	04 90 97 86 32
• Cercle du 3ème Age	04 90 97 90 40
• Cinéma	04 90 97 88 56
• Compagnie Générale des Eaux	04 90 97 83 19
• E.D.F. Dépannage	08 10 33 31 84
• Gendarmerie	17 ou 04 90 97 80 04
• La Poste	04 90 97 96 00
• Presbytère	04 90 97 80 25
• SNCF Informations	08 36 35 35 35
• Tennis	04 90 97 91 73

■ BANQUES

• Crédit Agricole	0 892 897 128
• Caisse d'Épargne	04 90 97 83 36
• Lyonnaise de Banque	04 90 97 83 08
• Marseillaise de Crédit	04 90 97 86 09

■ TAXIS

• Fayard Henri	04 90 97 94 49 / 06 18 63 08 59
• S.A.R.L. La Brise	04 90 97 81 27 / 06 24 40 32 97
• Tamisier Jean-Marc	04 90 97 50 56 / 06 14 65 25 28

■ SANTÉ

MÉDECINS

• Dr Alengrin - Dr Vo - Rue des Flamants	04 90 97 80 17
--	----------------

INFIRMIERS

• Mme Beffy – Mme Soulet – Mme Sauvaget - Mme Braillon-Lucido - Mme Cayssials	04 90 97 96 06
--	----------------

VÉTÉRINAIRE

• Dr Weingarten – Cabanes de Cambon	04 90 97 78 69
-------------------------------------	----------------

OSTHÉOPATHE

• Sur rendez-vous	06 70 29 33 29
-------------------	----------------

KINÉSITHÉRAPEUTE

• Mr Souchet – Rue des Avocettes	04 90 97 81 85
----------------------------------	----------------

PHARMACIE

• Cambon-Corus-Neuville	04 90 97 83 02
-------------------------	----------------

PÉDICURE - PODOLOGUE

• Sur rendez-vous	06 16 11 75 06
-------------------	----------------

■ PERMANENCES AU DISPENSAIRE

(à côté de la Poste) 04 90 97 82 95

- SÉCURITÉ SOCIALE

le jeudi de 13h à 15h30

- MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE /

ASSISTANTE SOCIALE

Permanences annulées sur les Saintes.

Arles : sur rendez-vous 04 90 96 08 20

- ASSISTANTE SOCIALE DE LA MARINE

4^{ème} vendredi du mois à 15h

sur rendez-vous 04 67 74 73 69

- ASSISTANTE SOCIALE DE LA D.G.A.S.

1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mardis du mois de 9 h 30 à 11 h 30

- MÉDECINE DU TRAVAIL Tous les jeudis matin

et le lundi toute la journée d'avril à octobre

- ASSISTANTE SOCIALE DE LA C.A.F.

1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mardis du mois de 9 h 30 à 11 h 30

■ PERMANENCES GRATUITES

Salle «Jeunesse saintoise», 3, Rue Sadi Carnot

• NOTAIRE : le mardi de 15h à 17h
sur rendez-vous 04 90 52 18 00

• A.N.P.E. : sur convocation

• CONCILIATRICE DE JUSTICE : 2^{ème} lundi de
chaque mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous.
Tél. 04 90 43 31 90 poste 6480 les mardis et
vendredis matin ou par mail à michele-saliba@
wanadoo.fr

• OMIAL (service d'aide à domicile)

Permanence le 1^{er} jeudi du mois de 10 h à 12 h.

• CAISSE DE RETRAITE ET DE MALADIE
OBLIGATOIRE DES ARTISANS
ET COMMERÇANTS

Permanence le 3^{ème} vendredi de chaque mois.

■ PERMANENCES DES ÉLUS

Roland CHASSAIN

Maire, Conseiller Général sur rendez-vous

Roger DE MURCIA

Adjoint au Maire sur rendez-vous

Christelle AILLET

Adjointe au Maire sur rendez-vous

Jean-Marie BOISSET

Adjoint au Maire sur rendez-vous

Jean-Pierre ALENGRIN

Adjoint au Maire sur rendez-vous

Raymond FELINE

Adjoint au Maire sur rendez-vous

AUTRES ÉLUS

sur rendez-vous

■ CONSEIL GÉNÉRAL

Secrétariat : Mme Jeanne Martini

Permanence : le mardi matin

Hôtel du Département

52, Avenue de Saint Just

13256 MARSEILLE - cedex 20 www.cg13.fr

CULTE CATHOLIQUE

Messes samedi à 18h & dimanche à 10h

MARCHÉS

Les lundis & vendredis de 8h à 12h

Place des Gitans